



MINISTRE DES TRANSPORTS

# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

28 JAN 2019

Abidjan, le .....

DECISION N° 000410 /ANAC/DG/DAAF/DSV

Portant adoption du Manuel de Formation du Personnel en charge  
des Licences du Personnel Aéronautique en abrégé « RACI 2011 »

## LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Sur** Proposition du Directeur de la Sécurité de Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> : **Objet**

La présente décision adopte le manuel de formation du personnel en charge des licences du personnel aéronautique, en abrégé «RACI 2011».

## **Article 2 : Champ d'application**

Ce manuel de formation est applicable au personnel en charge des licences du personnel aéronautique.

## **Article 3 : Analyse des écarts**

Pour la mise en œuvre du nouveau programme de formation de ce manuel, une analyse d'écarts est réalisée pour chaque agent concerné et permet de planifier les différentes formations.

Le personnel ayant déjà la qualité d'inspecteur avant l'adoption du nouveau programme la conserve. Cependant, dans le cadre de la formation initiale, des formations complémentaires leur seront dispensées afin de leur permettre de se conformer à ce nouveau programme sur une période de trois (03) ans maximum.

## **Article 4 : Mise à jour**

La mise à jour du présent manuel est effectuée par le Sous-Directeur Licences et Formation du Personnel Aéronautique.

## **Article 5 : Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la décision n° 0307/ANAC/DCSC/DAJR du 04 février 2014 portant adoption de l'amendement n° 2 du RACI 1006 relatif à la politique et au programme de formation du personnel technique de l'ANAC, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2019.



**PJ :** Manuel de formation du personnel en charge des licences du personnel aéronautique « RACI 2011 » 1ère édition – 2019

## **Ampliation**

- DSV
- DAAF
- SERVICE INFORMATIQUE (site web ANAC)



MINISTRE DES TRANSPORTS





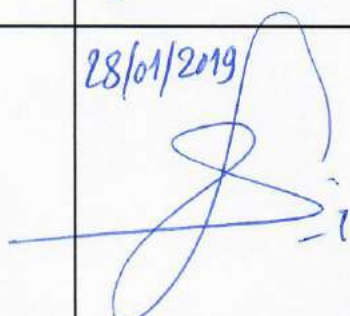
AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 2011

**MANUEL DE FORMATION  
DU PERSONNEL EN CHARGE  
DES LICENCES DU PERSONNEL  
AERONAUTIQUE**

1ère édition – Janvier 2019

PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
Rédaction	Inspecteur Licence du Personnel Aéronautique	AIDARA Epse KONE Nafissatou Djahaté	15/11/2018 
	Inspecteur Stagiaire Licence du Personnel Aéronautique	KOUAME Kra Patrice	15/11/2018 
	Chef Service Licence du Personnel Aéronautique	SILUE Katienni	15/11/18 
Vérification	<u>Comité de Réglementation de la Sécurité Aérienne (CRSA)</u>		
	Président :	KOFFI BI Nékalo Joseph	03/19/01 
	Rapporteur :	ALLA AMANI Jean	03/19/01 AA
Approbation	Directeur Général	Sinaly SILUE	28/01/2019 

**LISTE DES PAGES EFFECTIVES**

Page	Edition		Amendement	
	Numéro	Date	Numéro	Date
i	1	21/01/2019	1	21/01/2019
ii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
iii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
iv	1	21/01/2019	1	21/01/2019
v	1	21/01/2019	1	21/01/2019
vi	1	21/01/2019	1	21/01/2019
vii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
viii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
ix	1	21/01/2019	1	21/01/2019
X	1	21/01/2019	1	21/01/2019
xi	1	21/01/2019	1	21/01/2019
xii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
xiii	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-1	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-2	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-3	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-4	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-5	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-6	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-7	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-8	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-9	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-10	1	21/01/2019	1	21/01/2019
1-11	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-1	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-2	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-3	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-4	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-5	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-6	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-7	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-8	1	21/01/2019	1	21/01/2019
2-9	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-1	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-2	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-3	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-4	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-5	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-6	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-7	1	21/01/2019	1	21/01/2019

Page	Edition		Amendement	
	Numéro	Date	Numéro	Date
An1-8	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-9	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-10	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-11	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-12	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-13	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-14	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-15	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-16	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An1-17	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-1	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-2	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-3	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-4	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-5	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-6	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-7	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-8	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-9	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-10	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-11	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-12	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-13	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-14	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-15	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-16	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-17	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-18	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-20	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-21	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-22	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-23	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-24	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An2-25	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-1	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-2	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-3	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-4	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-5	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-6	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-7	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-8	1	21/01/2019	1	21/01/2019



A.N.A.C  
Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

**MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE  
DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE**

« RACI 2011 »

**Edition 1**  
**Date : 21/01/2019**  
**Amendement 1**  
**Date : 21/01/2019**

An3-9	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-10	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-11	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-12	1	21/01/2019	1	21/01/2019
An3-13	1	21/01/2019	1	21/01/2019

**INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS**

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par



## TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
		- <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>


1ere Edition

-----




## TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNELE EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Doc 10070	OACI	Manuel sur la compétence des inspecteurs sécurité de l'Aviation Civile	1ere édition (advance unedited)	2016

 <p data-bbox="220 170 536 212">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="592 91 1107 143">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNELE EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="783 170 916 192">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1150 91 1334 192">Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	--	--

## LISTE DES ABREVIATIONS

Les abréviations suivantes ont les significations ci-dessous :

**ANAC** : Autorité Nationale de l'Aviation Civile

**ATC** : Air Traffic Controller (Contrôleur de la circulation aérienne)

**ATE** : Agent Technique d'Exploitation

**MEC** : Membre d'Equipage de Cabine

**TMA** : Technicien de Maintenance d'Aéronef

**PEL** : Licences du Personnel

**LISTE DE DIFFUSION**

Code	Direction/Sous-Direction	Support de diffusion *	
		P	N
DG	Direction Générale		✓
DSV	Direction de la Sécurité des Vols	✓	✓
SDOA	Sous-Direction des Opérations Aériennes		✓
CT	Conseillers Techniques		
SI	Service Informatique		✓
DOC	Centre de Documentation		
DTA	Direction du Transport Aérien		✓


**(\*) P= Papier      N= Numérique**

\_\_\_\_\_

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
PAGE DE VALIDATION .....	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS.....	V
TABLEAU DES AMENDEMENTS .....	VI
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	VII
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE .....	VIII
LISTE DES ABREVIATIONS.....	IX
LISTE DE DIFFUSION .....	X
TABLE DES MATIERES.....	XI
CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS .....	1-1
1.1 DEFINITIONS.....	1-1
1.2 INTRODUCTION .....	1-2
1.3 RECRUTEMENT.....	1-3
1.4 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE FORMATION .....	1-9
1.5 MISE A JOUR DU PROGRAMME DE FORMATION.....	1-9
1.6 DECLARATION DE POLITIQUE DE FORMATION.....	1-9
1.7 PROGRESSION DE LA FORMATION DES INSPECTEURS.....	1-10
CHAPITRE 2 : PROGRAMME DE FORMATION .....	2-1
2.1. FORMATION INITIALE.....	2-1
2.2. FORMATION EN COURS D'EMPLOI (FCE) .....	2-3
2.3 FORMATION DE PERFECTIONNEMENT.....	2-6
2.4. FORMATION CONTINUE DE MAINTIEN DE COMPETENCE (PERIODIQUE ET RECYCLAGE).....	2-8
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COURS DE LA FORMATION INITIALE .....	An1-1
1.A FAMILIARISATION ADMINISTRATIVE .....	AN1-1
1.B Familiarisation technique.....	AN1-2
1.C PROGRAMME DE FORMATION PEL (RACI 2011) .....	AN1-3
1.D REGLEMENT RELATIF AUX LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE (RACI 2000) .....	AN1-4
1.E FAMILIARISATION AUX MANUELS DES INSPECTEURS PEL (RACI 2002, 2005, 2008, 2010) .....	AN1-5
1.F FAMILIARISATION AUX AUTRES DOCUMENTS DU DOMAINE PEL (RACI 2001, 2003, 2004).....	AN1-6
1.G MANUEL D'AUDIT ET D'INSPECTION (RACI 1510) ET MANUEL DE SURVEILLANCE CONTINUE (RACI 2009)	AN1-7
1.H CERTIFICATION DU PERSONNEL AERONAUTIQUE (GSI PEL) .....	AN1-8
1.I TECHNIQUES D'AUDIT (ISO 19011) .....	AN1-9
1.J COURS DE GESTION DE LA SECURITE (SGS/PNS) .....	AN1-10
1.K FACTEURS HUMAINS.....	AN1-11
1.L SURETE DE L'AVIATION CIVILE (BASE) OU 123 BASE .....	AN1-12
1.M INSTRUCTEUR ET EVALUATEUR EN ANGLAIS AERONAUTIQUE DU PERSONNEL AERONAUTIQUE .....	AN1-13

1.N	SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE .....	AN1-14
1.O	SURVEILLANCE DES DETENTEURS DE TITRES AERONAUTIQUES DES COMPAGNIES AERIENNES ETRANGERES OU LOCALES (SAFA / SANA) .....	AN1-15
1.P	COURS DE GESTION DE LA SECURITE .....	AN1-16
1.Q	CERTIFICATION DU PERSONNEL AERONAUTIQUE (GSI PEL) .....	AN1-17
<b>ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES COURS DE LA FORMATION DE PERFECTIONNEMENT .....</b>		<b>An2-1</b>
2.A 1	RESOLUTION DES PROBLEMES DE SECURITE .....	AN2-1
2.B	CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION.....	AN2-2
2.C	CERTIFICATION DES COMPAGNIES AERIENNES – GSI OPS .....	AN2-3
2.D	SAFETY AUDIT FOR AIR TRAFFIC SERVICES .....	AN2-4
2.E	FORMATION THEORIQUE TELEPILOTE DE DRONES.....	AN2-6
2.F	BREVET THEORIQUE D'ULM .....	AN2-7
2.G	FAMILIARISATION GENERALE MACHINE AVION .....	AN2-8
2.H	FAMILIARISATION GENERALE MACHINE HELICOPTERE .....	AN2-9
2.I	RECUEIL ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS D'ENQUETES.....	AN2-10
2.J	FORMATION D'ENQUETEUR .....	AN2-11
2.K	AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION.....	AN2-12
2.L	BREVET THEORIQUE DE PILOTE PRIVE AVION.....	AN2-13
2.M	CERTIFICATION DES ORGANISMES DE MAINTENANCE D'AERONEFS.....	AN2-14
2.N	INSPECTEUR SECURITE CABINE .....	AN2-15
2.O	TRAINING INSTRUCTOR COURSE ICAO (TIC) .....	AN2-16
2.P	TRAINING DEVELOPER COURSES ICAO (TDC).....	AN2-17
2.Q	COMPUTER BASED TRAINING (CBT) ICAO COURSE LEG - ORG.....	AN2-18
2.R	COMPUTER BASED TRAINING (CBT) ICAO COURSE PEL.....	AN2-19
2.S	FORMATION USOAP CMA (CBT) OACI .....	AN2-20
2.T	GESTION DU CHANGEMENT ET CULTURE ORGANISATIONNELLE .....	AN2-22
2.U	FORMATEUR FACTEURS HUMAINS ET SGS.....	AN2-23
2.V	SAFETY OVERSIGHT MANAGERS .....	AN2-24
<b>ANNEXE 3 : FICHES D'EVALUATION FCE .....</b>		<b>An3-1</b>
3.A	FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 1.....	AN3-1
3.B	FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 2.....	AN3-2
3.C	FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 3.....	AN3-3

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

### 1.1 Définitions

Dans le présent document, les termes suivants ont la signification indiquée ci-après :

**Compétence.** Une combinaison d'habiletés, de connaissances et d'attitudes requises pour accomplir une tâche selon la norme prescrite

**Formation avancée.** Elle regroupe l'ensemble des formations permettant d'améliorer les compétences des inspecteurs expérimentés. Les domaines de la formation avancée soutiennent l'acquisition de compétences que devraient démontrer les inspecteurs principaux.


**Formation continue.** La formation continue vise à assurer le maintien des compétences et à préparer le personnel à la mise à niveau ou à la modification des systèmes. Elle comprend la formation de recyclage et la formation périodique. La formation continue sur un module qualifiant n'est pas nécessaire si l'inspecteur exerce régulièrement les activités professionnelles liées à ce module de qualification, à moins que le module ait subi des amendements majeurs.

- **Formation de recyclage.** C'est une formation continue sans fréquence particulière définie. Elle se fait au besoin pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. Elle vise les formations sur les tendances et évolutions technologiques nouvelles et émergentes, ainsi que sur les évolutions des règlements et procédures applicables et les changements dans le domaine de l'aviation civile.
- **Formation périodique.** C'est une formation continue qui s'effectue à intervalle défini pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. La période minimale pour le renouvellement des formations d'obtention de qualification est de deux (02) ans et d'une période maximale de 5 ans. Le renouvellement des formations d'obtention de qualification s'impose si l'inspecteur n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant 24 mois.

**Formation de perfectionnement.** Cette formation vise à l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires par suite de changements apportés au profil de l'inspecteur.

**Formation en cours d'emploi (FCE).** C'est l'ensemble des formations professionnelles permettant de consolider les connaissances assimilées et d'acquérir des aptitudes, un savoir-faire et des compétences pratiques dans un ou plusieurs domaines spécifiques. Elle est délivrée à un agent technique ou inspecteur par un inspecteur expérimenté et chevronné



 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

dans le domaine technique concerné.

**Formation initiale.** La formation initiale porte sur les connaissances et les aptitudes fondamentales et comprend trois (03) parties : introduction (familiarisation), la formation de base, la formation de spécialisation.

**Formation de spécialisation.** Elle regroupe l'ensemble des formations permettant d'acquérir des connaissances et un savoir-faire pointilleux sur un sujet technique spécifique ou dans un domaine donné.

**Inspecteurs Sécurité de l'Aviation Civile :** Personnels directement impliqués dans la conduite d'activités de supervision de la sécurité (p. ex. inspections, audits, etc.) auprès des détenteurs de licences, des exploitants aériens et des organismes de formation.


**Plan de formation.** Programme de formation individuelle, c'est-à-dire un programme de formation dédié à chaque agent de l'ANAC. Le plan de formation est individuel. Il permet également de recenser, de prévoir, d'hierarchiser, de budgétiser, de mettre en œuvre et d'évaluer la formation du personnel pour une période donnée.

**Politique de formation.** Ensemble de stratégies qui permettent de former et de disposer d'un personnel qualifié, adéquat et en nombre suffisant afin d'accomplir efficacement les missions de l'ANAC. Elle retrace l'ensemble des actions de formation retenues pour le personnel technique et administratif.

**Programme de formation.** Descriptif écrit et détaillé de formations planifiées chronologiquement pour respecter une progression définie en lien avec les orientations et objectifs de formation à atteindre tels que spécifiés dans la politique de formations. Le programme de formation donne ou fait référence aux contenus et syllabus des formations.

## 1.2 Introduction

- 1.2.1. Le présent document renferme le programme de formation dédié aux inspecteurs en charge des licences du personnel aéronautique.
- 1.2.2 Le présent programme de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et du programme de formation de l'ANAC. Il porte sur la :
- formation initiale :
    - familiarisation introductive,
    - formation de base,
    - formation de spécialisation initiale et
    - formation en cours d'emploi (FCE/OJT)

 <p data-bbox="244 192 560 237">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="612 118 1139 165">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="807 192 943 217">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1177 118 1358 217">Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	--	---

- formation continue (périodique ou recyclage) afin d'acquérir et de maintenir le niveau requis de connaissance, d'aptitude, de compétence et de qualification nécessaire aux tâches et responsabilités des inspecteurs et du personnel technique.

1.2.3 Il recense les types de formation et les classe par ordre de priorité. Un budget adéquat est alloué par la Direction Générale de l'ANAC pour sa mise en œuvre effective.

### 1.3 Recrutement

Les exigences de recrutement des inspecteurs PEL sont spécifiées dans la décision n° 001492/ANAC/DG du 18 mars 2016 portant conditions de qualification et de nomination des inspecteurs de l'Aviation Civile.


Ces exigences sont complétées par les dispositions ci-dessous et concernent tout le personnel en charge des licences du personnel. Les fiches de description d'emploi afférentes appuient lesdites dispositions.

#### 1.3.1. Exigences de qualifications du personnel administratif ou de soutien

- Etre titulaire au moins d'un BAC+ 2 ;
- Avoir une connaissance générale du système de l'aviation et des licences du personnel aéronautique ;
- Avoir une maîtrise des procédures associées aux capacités administratives et aux qualités de leadership;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique ou des systèmes d'archivage ;
- Etre de bonne moralité ;
- Etre accessible et accueillant ;
- Avoir un (01) année d'expérience dans le domaine aérien
- Savoir lire et comprendre l'anglais général.

#### 1.3.2 Exigences minimales de qualification et d'expérience du personnel technique

- Etre titulaire au moins d'un BAC+ 2 en formation aéronautique en sécurité des vols (un crédit de deux ans d'expérience pratique aéronautique pour un an de formation aéronautique peut être considéré pour le postulant justifiant d'une spécialité aéronautique de moins de deux ans de formation aéronautique);
- Avoir trois (03) années d'expérience dans le domaine aérien ;
- Etre familier au système de l'Aviation Civile ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique ou des systèmes d'archivage ;
- Etre intègre de bonne moralité ;

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

- Etre accessible et accueillant ;
- Savoir lire, comprendre et parler l'anglais au moins au niveau intermédiaire.

### **1.3.3 Exigences minimales de qualification et d'expérience des inspecteurs PEL**

#### **1.3.3.1 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur chargé des pilotes**


- Avoir au minimum un BAC+2 en aéronautique relatif à la sécurité des vols (un crédit de deux ans d'expérience pratique aéronautique pour un an de formation aéronautique peut être considéré pour le postulant justifiant d'une spécialité aéronautique de moins de deux ans de formation aéronautique);
- Détenir au moins cinq (05) années d'expérience dans l'aviation ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL.

#### **1.3.3.2 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur chargé des ATE**

- Avoir au minimum un diplôme en aéronautique relatif l'exploitation des aéronefs ;
- Détenir dans l'aviation au moins cinq (05) années d'expérience ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL.

#### **1.3.3.3 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur chargé des TMA**

- Avoir au minimum un BAC+2 en aéronautique (un crédit de deux ans d'expérience pratique aéronautique pour un an de formation aéronautique peut être considéré pour le postulant justifiant d'une spécialité aéronautique de moins de deux ans de formation aéronautique);
- Détenir ou avoir détenu une licence de TMA ou un diplôme en maintenance aéronautique ou ingénierie aéronautique;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans l'aviation ;
- Avoir au moins effectué avec succès une formation de qualification de type pour les détenteurs de licence ou une formation de familiarisation sur un type de machine appartenant à la liste de flotte actuelle du pays pour les ingénieurs ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

#### **1.3.3.4 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur chargé des ATC**

- Avoir au minimum un BAC+2 en aéronautique (un crédit de deux ans d'expérience pratique aéronautique pour un an de formation aéronautique peut être considéré pour le postulant justifiant d'une spécialité aéronautique de moins de deux ans de formation aéronautique);
- Avoir au moins quatre (05) années d'expérience pratique en qualité de contrôleur aérien ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL.


#### **1.3.3.5 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur chargé des MEC**

- Etre titulaire ou avoir détenu une licence de MEC ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience pratique en qualité de MEC ;
- Détenir ou avoir détenu au moins une (01) qualification sur un type de machine appartenant à la flotte actuelle du pays ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL.

#### **1.3.3.6 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur en Vol**

##### **1.3.3.6.1 Aviation générale :**

- Avoir eu une expérience opérationnelle d'au moins 3000 heures de vol en qualité de pilote commandant de bord sur des aéronefs d'aviation générale;
- Détenir ou avoir détenu au moins une licence de pilote professionnel ou une qualification d'instructeur ou une autorisation d'examineur de qualification de classe délivrée par l'ANAC ou un pays contractant de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale ;Etre qualifié sur au moins un classe d'aéronef utilisé dans le pays ou sur une classe d'aéronef dont les caractéristiques opérationnelles sont semblables ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience assez variée dans le transport aérien ;
- Avoir une expérience en matière de formation technique, notamment dans les aides visuelles, les aides pédagogiques et les simulateurs de vol ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL et OPS, le cas échéant.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p><b>Edition 1</b> Date : 21/01/2019 <b>Amendement 1</b> Date : 21/01/2019</p>
---	--	---

### **1.3.3.6.2 Transport commercial – Avions :**


- Avoir eu une expérience opérationnelle d'au moins 5000 heures de vol en qualité de pilote commandant de bord sur des aéronefs de transport aérien civil ou militaire ;
- Détenir ou avoir détenu une licence de pilote de ligne ou une qualification d'instructeur ou une autorisation d'examineur de qualification de type délivrée par l'ANAC ou un pays contractant de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale ;
- Etre qualifié sur au moins un type d'aéronef utilisé dans le pays ou sur un type d'aéronef dont les caractéristiques opérationnelles sont semblables ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience assez variée dans le transport aérien ;
- Avoir une expérience en matière de formation technique, notamment dans les aides visuelles, les aides pédagogiques et les simulateurs de vol ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL et OPS, le cas échéant.

### **1.3.3.6.3 Transport commercial – Hélicoptères :**

- Avoir eu une expérience opérationnelle d'au moins 5000 heures de vol en qualité de pilote commandant de bord sur des aéronefs de transport aérien civil ou militaire ;
- Détenir ou avoir détenu au moins une licence de pilote de professionnel ou une qualification d'instructeur ou une autorisation d'examineur de qualification de type délivrée par l'ANAC ou un pays contractant de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale ;
- Etre qualifié sur au moins un type d'aéronef utilisé dans le pays ou sur un type d'aéronef dont les caractéristiques opérationnelles sont semblables ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience assez variée dans le transport aérien ;
- Avoir une expérience en matière de formation technique, notamment dans les aides visuelles, les aides pédagogiques et les simulateurs de vol ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL et OPS, le cas échéant.

### **1.3.3.7 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur ou expert chargé de la conception et/ou l'administration et/ou l'évaluation des tests en anglais aéronautique des pilotes et contrôleurs aériens**

- Détenir ou avoir détenu au moins une licence de Pilote professionnel ou de Contrôleur de la Circulation Aérienne ou un Master de linguiste en anglais ou Master d'enseignant en anglais;
- Avoir au moins le niveau 5 en anglais aéronautique selon l'échelle d'évaluation de

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

l'OACI ;

- Avoir réussi la formation initiale d'interlocuteur et/ou d'évaluateur en anglais aéronautique ;
- Avoir suivi le processus de formation interne des inspecteurs PEL, le cas échéant.

### **1.3.3.8 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur ou expert en charge de la conception des tests théoriques des postulants ou détenteurs de licences**

#### **1.3.3.8.1 Epreuves théoriques pour pilotes**


- Détenir ou avoir détenu une licence de pilote privé ou professionnel ou de ligne avec au moins une qualification associée ;
- Avoir détenu une qualification d'instructeur pendant au moins deux (02) années ou avoir été pilote pendant cinq (05) ans ;
- Avoir une connaissance des critères de conception d'une épreuve théorique ;
- Avoir au moins le niveau 4 en anglais aéronautique ;
- Avoir une connaissance et la capacité d'appliquer et d'interpréter les règlements PEL et OPS de l'ANAC liés aux opérations des pilotes ;
- Savoir utiliser les logiciels Word et Excel.

#### **1.3.3.8.2 Epreuves théoriques pour TMA**

- Détenir ou avoir détenu une licence de TMA avec au moins une qualification associée ;
- Avoir eu une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la maintenance aéronautique ;
- Avoir été détenteur d'une autorisation d'APRS pendant au moins ans (2) ans ;
- Avoir une connaissance des critères de conception d'une épreuve théorique ;
- Savoir lire et comprendre l'anglais lié à la maintenance aéronautique ;
- Avoir une connaissance et la capacité d'appliquer et d'interpréter les règlements PEL et AIR de l'ANAC liés aux activités des TMA ;
- Savoir utiliser les logiciels Word et Excel.

#### **1.3.3.8.3 Epreuves théoriques pour ATE**

- Détenir ou avoir détenu une licence de d'ATE ;
- Avoir été instructeur et/ou examinateur ATE pendant au moins deux (02) ans ;
- Avoir une connaissance des critères de conception d'une épreuve théorique ;
- Avoir une connaissance et la capacité d'appliquer et d'interpréter les règlements PEL et OPS de l'ANAC liés aux activités des ATE ;
- Savoir utiliser les logiciels Word et Excel.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

#### **1.3.3.8.4 Epreuves théoriques pour ATC**

- Détenir ou avoir détenu une licence de d'ATC avec au moins une qualification associée ;
- Avoir été contrôleur aérien titulaire pendant au moins trois (03) ans ;
- Avoir une connaissance des critères de conception d'une épreuve théorique ;
- Avoir une connaissance et la capacité d'appliquer et d'interpréter les règlements PEL et ANS de l'ANAC liés aux activités des ATC ;
- Savoir utilisé les logiciels Word et Excel.

#### **1.3.3.8.5 Epreuves théoriques pour MEC**

- Détenir ou avoir détenu une licence de MEC avec au moins une qualification associée ;
- Avoir été au moins MEC instructeur pendant au moins deux (02) ans ;
- Avoir une connaissance des critères de conception d'une épreuve théorique ;
- Avoir une connaissance et la capacité d'appliquer et d'interpréter les règlements PEL et OPS de l'ANAC liés aux opérations des MEC ;
- Savoir utilisé les logiciels Word et Excel.

#### **1.3.3.9 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur ou examinateur en charge des épreuves pratiques et/ou en vol**


Les exigences minimales de qualifications et d'expériences d'un inspecteur ou examinateur chargé des épreuves pratiques et/ou en vol de postulants ou détenteurs de licences sont décrites dans le RACI 2000.

#### **1.3.3.10 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un Médecin évaluateur**

- Etre ou avoir été médecin examinateur agréé par l'ANAC ;
- Avoir exercé pendant cinq (05) ans minimum en tant que MEA ;
- Etre à jour des normes de médecine aéronautique ;
- Faire preuve de probité et d'intégrité.
- Savoir utilisé les logiciels Word et Excel et PowerPoint.

#### **1.3.3.12 Exigences minimales de qualification et d'expérience d'un inspecteur en charge de l'administration de la Formation en Cours d'Emploi (FCE) et du lâché d'un inspecteur stagiaire**

- Etre au moins un inspecteur sénior PEL ;
- Avoir effectué les formations de spécialisation d'un inspecteur titulaire ;

 <p data-bbox="240 199 555 244">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="608 118 1134 170">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="804 197 938 219">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1171 118 1353 215">Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	--	---

- Avoir des connaissances approfondies des règlements, procédures et bonnes pratiques du domaine des licences et de la formation du personnel aéronautique ;
- Avoir une maîtrise des outils informatiques (PowerPoint, Internet, QPULSE) ;
- Avoir une capacité d'animation d'équipe et une bonne coordination du travail de groupe ;
- Avoir un sens de l'organisation du travail et techniques de planification ;
- Être réactif, dynamique et discret.

#### **1.4 Mise en œuvre du programme de formation**

- 1.4.1 Le programme de formation est mis en œuvre à travers un plan triennal de formation. Ce plan triennal sert de base à l'élaboration du planning annuel des formations à prévoir dans l'élaboration du budget de l'ANAC.
- 1.4.2 Dans le cadre du suivi du plan triennal, des fiches individuelles de suivi et d'évaluation des formations sont élaborées et les dossiers individuels de formation des inspecteurs et du personnel technique sont tenus à jour par le service en charge de la formation.

#### **1.5 Mise à jour du programme de formation**

Le programme de formation est établi et maintenu à jour sous la responsabilité du Directeur en charge de la sécurité des vols. Il est régulièrement révisé pour refléter tout changement significatif suivant les impératifs dictés par la réglementation et la supervision de la sécurité dans le domaine PEL.

#### **1.6 Déclaration de politique de formation**

- 1.6.1 La politique de formation de l'ANAC est décrite dans la décision n° 6828/ANAC/DG/DAAF/SDARH/SF du 5 décembre 2018, portant adoption de la politique de formation du personnel de l'ANAC.
- 1.6.2 L'ANAC s'engage, à travers l'application rigoureuse de ce programme de formation et à travers d'autres outils complémentaires, à se doter de cadres compétents, capables de mener à bien la supervision de la sécurité dans le domaine PEL. Pour se faire, elle se donne les moyens de fournir à son personnel technique des formations lui permettant d'acquérir un niveau de compétence au moins égal à celui de l'exploitant.
- 1.6.3 L'ANAC veille à la mise en œuvre des différentes étapes du processus de formation.



## 1.7 Progression de la formation des inspecteurs

La progression de la formation des inspecteurs est décrite à la figure suivante :

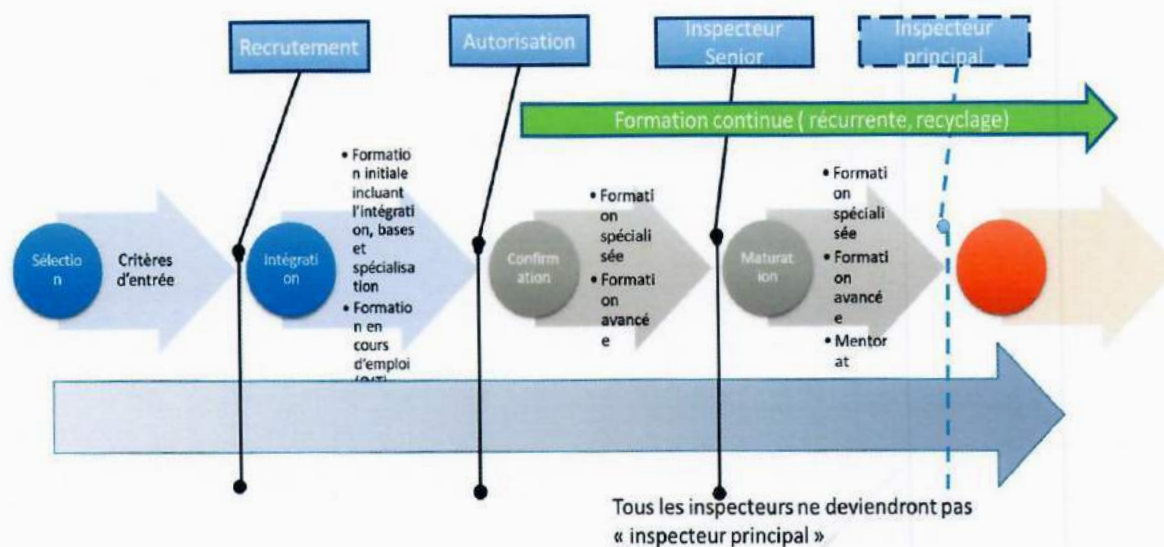


Figure 1 : Processus de recrutement et de formation d'un inspecteur


Lorsqu'un agent technique est recruté, il suit une formation initiale en qualité d'inspecteur stagiaire.

Une fois que l'inspecteur stagiaire a terminé avec succès sa formation initiale, il est nommé inspecteur titulaire (*jalon autorisation sur la figure 1*).

Il peut effectuer des tâches et des activités d'autorisation et d'inspection de base en vue de démontrer les compétences attendues d'un inspecteur de sécurité de l'aviation civile (ISAC) débutant.


Durant cette phase d'autorisation, l'ISAC acquiert progressivement de l'expérience. Ils continuent d'effectuer les mêmes tâches mais dans des contextes opérationnels de plus en plus complexes.

Pendant la phase d'inspecteur senior, l'ISAC démontre l'ensemble des compétences identifiées et pourra diriger une équipe, exécuter des activités et des tâches associées à un contexte opérationnel très complexe et guider d'autres ISAC pour les aider dans l'acquisition et le maintien de compétences.

 <p data-bbox="252 192 568 232">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="619 116 1142 168"><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p data-bbox="810 192 951 219">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1182 116 1366 219"><b>Edition 1</b> Date : 21/01/2019 <b>Amendement 1</b> Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

Les inspecteurs principaux exécutent des tâches qui vont au-delà des activités des ISAC décrites dans ce manuel. Ils participent par exemple, à l'élaboration de la réglementation et à la résolution de problèmes de sécurité complexes.

Les compétences des inspecteurs seniors et principaux pourront être acquises ou maintenues par la mise en place d'un programme de formation avancée et de perfectionnement.

 <p data-bbox="240 185 555 228">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="608 107 1134 159">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="804 185 938 208">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1174 107 1358 208">Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	--	---

## CHAPITRE 2 : PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation du personnel d'inspection et autre personnel technique de délivrance des licences comprend les différents de formations suivants :

### 2.1. Formation initiale

Elle porte sur l'acquisition de nouvelles connaissances minimales et fondamentales pour préparer le nouvel agent à sa fonction et comprend quatre (04) parties :

- la formation introductive;
- la formation de base ;
- la formation de spécialisation dans le domaine PEL ;
- la formation en cours d'emploi (FCE/OJT).

Les modules de la formation initiale sont listés dans le tableau n°1 et sont décrits à l'annexe 1 au présent règlement.

#### 2.1.1 La formation introductive

Elle se décline en deux phases :

- la familiarisation administrative et ;
- la familiarisation technique.


##### 2.1.1.1 Familiarisation administrative

Il s'agit pour les nouvelles recrues de se familiariser avec la vision, la mission, les politiques, l'organisation et le fonctionnement de l'ANAC.

Les cours de formation dans cette catégorie sont conçus aussi pour fournir au nouvel employé les procédures administratives liées à des éléments tels que les horaires de travail, l'assiduité, les congés, les missions, les paies, la conduite et la discipline, la déontologie, la retraite, etc.

##### 2.1.1.2 Familiarisation technique

Les cours de formation dans cette catégorie sont conçus pour fournir au nouvel employé l'historique des obligations de l'ANAC, le système de l'aviation civile ivoirienne, la réglementation nationale, le rôle de l'OACI et ses annexes, la mission de la Sous-Direction des Licences et de la formation du personnel aéronautique, etc.

 <p data-bbox="247 192 558 237">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="614 116 1141 168">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="805 197 949 224">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1181 116 1364 224">Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	--	---


### 2.1.2 Formation de base

Le responsable du domaine PEL élabore un calendrier de progression du stagiaire relatif à sa formation de base. A la fin de cette partie, les stagiaires devraient être en mesure de comprendre, connaître et démontrer l'utilisation d'un ensemble commun de principes, de méthodologies et de normes de service.

### 2.1.3 Formation de spécialisation

Conformément au plan de formation du domaine PEL, le stagiaire devra effectuer les formations de spécialisation indispensables à son intégration.

Ces formations sont dispensées sous forme de cours et/ou de séminaires et sanctionnées par des attestations ou certificats selon le cas.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p align="center">« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	--	---

		Agent Administratif	Agent Technique	Inspecteur PEL
<b>Formation initiale</b>	<b>Formation introductive</b>			
	Familiarisation administrative	X	X	X
	Familiarisation technique	X	X	X
	<b>Formation de Base</b>			
	Programme de formation PEL (RACI 2011)	X	X	X
	Familiarisation au Règlement relatif à la délivrance des licences du personnel aéronautique (RACI 2000)	X	X	X
	Familiarisation aux Manuels des Inspecteurs PEL (RACI 2002, 2005, 2008, 2010)	X	X	X
	Familiarisation aux autres documents du domaine PEL (RACI 2001, 2003, 2004)	N/A	X	X
	Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510) et Manuel de surveillance continue (RACI 2009)	N/A	N/A	X
	GSI PEL	N/A	N/A	X
	Techniques d'audit	N/A	N/A	X
	Cours OACI SSP/SMS	N/A	N/A	X
	Facteurs humains	N/A	X	X
	Sûreté (1 2 3 base)	N/A	X	X
	Instructeur et évaluateur en anglais aéronautique	N/A	N/A	X
	Système de Management de la Qualité	N/A	X	X
	Surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales (SAFA ou SANA)	N/A	N/A	X
	<b>Formation de spécialisation</b>			
	Examen et approbation des manuels de formation et de procédures	N/A	N/A	X
	Gestion des risques de sécurité	N/A	N/A	X

**Tableau n°1 : Modules de la formation initiale**

## 2.2. Formation en cours d'emploi (FCE)

2.2.1 La formation en cours d'emploi est une activité à laquelle des agents techniques et inspecteurs stagiaires sont soumis dans le but d'acquérir des compétences professionnelles et les aptitudes techniques nécessaires à la tâche.

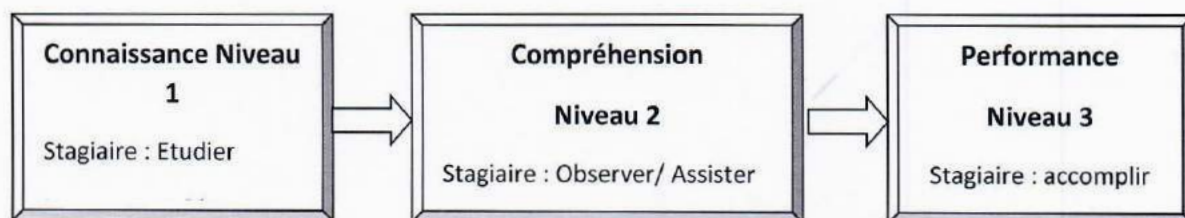
2.2.2 Les FCE ont également pour objet de familiariser le personnel technique et les inspecteurs stagiaires aux activités et aux inspections/audits dans un réel environnement opérationnel, le cas échéant.

2.2.3 Les FCE se feront à l'ANAC ou à l'étranger s'il y a lieu.


## 2.2.4 Périmètre de la FCE

2.2.4.1 La FCE est assurée par un inspecteur sénior suivant le périmètre de son habilitation. Les agents nouvellement recrutés et les inspecteurs en transition vers une nouvelle position (stagiaire, titulaire, senior) seront confiés au moins à un inspecteur senior qui est solidairement responsable pour l'accomplissement de la FCE.

### 2.2.4.2 La FCE comporte trois (03) niveaux :



- ✓ Niveau 1 : Familiarisation avec les outils et les orientations pertinentes de l'ANAC associés à la tâche à effectuer.
- ✓ Niveau 2 : L'agent technique ou l'inspecteur pressenti observe son tuteur (inspecteur senior) exécutant une tâche ou une série d'activité. Il s'agit de la phase d'observation.
- ✓ Niveau 3 : L'inspecteur senior observe l'agent technique ou l'inspecteur pressenti effectuant les activités ou tâches d'inspection/audit. Il s'agit de la phase de travail sous la supervision.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

### 2.2.5 Durée, thème et conduite de la FCE

La durée de la FCE sera adaptée pour tenir compte des besoins particuliers de formation de chaque personne qui suit la formation en cours d'emploi. Elle se déroule sur une période de six (06) mois renouvelable une seule fois. Elle porte sur les connaissances assimilées au cours de la formation de base et de la formation spécialisée et comprend les modules suivants:

#### a- Pour l'agent technique :


- Participation à l'élaboration des documents d'orientation technique (règlement, manuels, guides, procédures, etc...) relatifs aux Licences du Personnel Aéronautique;
- Participation à l'élaboration des listes de vérification (checklists);
- Participation à l'évaluation des demandes de titres aéronautiques;
- Participation à la délivrance de titres aéronautiques ;

#### b- Pour l'inspecteur stagiaire :

- Élaboration des documents d'orientation technique (règlement, manuels, guides, procédures, etc...) relatifs aux Licences du Personnel Aéronautique;
- Élaboration des listes de vérification (checklists);
- Évaluation des demandes de titres aéronautiques;
- Délivrance de titres aéronautiques ;
- Participation en qualité d'observateur à au moins deux inspections/audits ;
- Participation en qualité de membre d'équipe à au moins deux inspections/audits ;
- Conduite d'au moins deux inspection/audits en qualité de chef d'équipe;
- Évaluation d'au moins un manuel de formation d'un organisme de formation;
- Analyse d'incidents notifiés dans le domaine PEL;
- Approbation/acceptation des études de sécurité;
- Rédaction des rapports d'actes de surveillance (audit et inspection);
- Elaboration de plan d'actions correctrices OACI ;
- Acceptation des plans d'actions ou de mesures correctrices (PAC/PMC).

Certains items relatifs à la FCE de l'inspecteur stagiaire peuvent simulés en cas de non occurrence.

2.2.6 Avant de commencer la FCE, le stagiaire (agent technique ou l'inspecteur stagiaire) doit être informé des objectifs généraux et les méthodes de travail de la formation. Avant chaque activité, le stagiaire (agent technique ou l'inspecteur stagiaire) doit être informé des objectifs et les leçons à tirer lors de cette activité.

 <p data-bbox="247 197 558 241">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="614 123 1141 168">MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p data-bbox="805 197 949 224">« RACI 2011 »</p>	<p data-bbox="1173 123 1364 145">Edition 1</p> <p data-bbox="1173 145 1364 168">Date : 21/01/2019</p> <p data-bbox="1173 168 1364 190">Amendement 1</p> <p data-bbox="1173 190 1364 212">Date : 21/01/2019</p>
---	--	--

Pendant les activités, le tuteur (inspecteur senior) débrièfera quotidiennement avec le stagiaire concernant sa performance, son progrès et les domaines spécifiques où une amélioration est encore nécessaire.

### 2.2.7 Evaluation de la FCE

L'évaluation du stagiaire doit être effectuée par un tuteur (inspecteur senior). Le stagiaire doit être considéré comme ayant suivi avec succès la FCE seulement après qu'il ait démontré qu'il possède la capacité professionnelle, les connaissances, le jugement et la capacité d'effectuer des activités/inspections conformément aux exigences en vigueur.

Le formulaire utilisé pour l'évaluation finale de la formation FCE est décrit en annexe 3.


2.2.8 A la fin de la formation en cours d'emploi, le tuteur dresse un rapport d'évaluation comprenant l'ensemble des points forts et les points à améliorer, correspondants à l'attitude, au savoir être et savoir-faire du stagiaire.

## 2.3 Formation de perfectionnement

2.3.1 Elle est l'ensemble des formations professionnelles ayant pour objectif de répondre aux critères de perfectionnement des inspecteurs PEL. Elle porte sur les modules de formations de qualification de l'inspecteur PEL.

2.3.2 La formation de perfectionnement permet d'aiguiser les aptitudes des inspecteurs en général et les adapter aux réalités évolutives du secteur.



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p><b>Edition 1</b> <b>Date : 21/01/2019</b> <b>Amendement 1</b> <b>Date : 21/01/2019</b></p>
---	--	---


Les modules de formation de perfectionnement sont listés dans le tableau ci-dessous.

		Inspecteur titulaire	Inspecteur Sénior	Inspecteur Principal
<b>Formation de perfectionnement</b>	Résolution des problèmes de sécurité	X	S/O	S/O
	ICAO Government Inspector Course in Approved Training Organization Certification Course	X	S/O	S/O
	Formation des Inspecteurs Gouvernementaux de la Sécurité - Inspection Exploitation (GSI OPS - 18700)	S/O	S/O	X
	Safety audit for air traffic service	X	S/O	S/O
	Formation théorique télépilote de drones	X	S/O	S/O
	Formation de brevet théorique d'ULM	X	S/O	S/O
	Familiarisation Générale machine avion (en fonction de la flotte des compagnies ivoiriennes)	X	S/O	S/O
	Familiarisation Générale machine hélicoptère (en fonction de la flotte des compagnies ivoiriennes)	X	S/O	S/O
	Recueil et traitement des informations d'enquêtes	X	S/O	S/O
	Formation d'enquêteur	X	S/O	S/O
	Agent technique d'exploitation	X	S/O	S/O
	Brevet théorique de Pilote privé Avion	X	S/O	S/O
	Certification des organismes de maintenance des aéronefs	X	S/O	S/O
	Inspecteur Sécurité Cabine	X	S/O	S/O
	Formation Training Instructor Courses (TIC)	S/O	X	X
	Formation Training Developer Courses (TDC)	S/O	S/O	X
	Formation CBT LEG- ORG	X	S/O	S/O
	Formation CBT PEL	X	S/O	S/O
	Formation USOAP CMA OACI	S/O	X	S/O
	Gestion du changement et culture organisationnelle	S/O	S/O	X
Conduite d'audit SGS	S/O	S/O	X	
Management des programmes	S/O	S/O	X	

**Tableau n°2 : Modules de perfectionnement**

2.3.3 L'Annexe 1 contient la description des différents modules de la formation continue.

2.3.4 Ces formations théoriques et/ou pratiques sont sanctionnées par des certificats ou

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


attestations.

## 2.4. Formation continue de maintien de compétence (périodique et recyclage)

2.4.1 Le maintien des connaissances et des compétences d'un inspecteur est accompli au moyen d'une formation périodique et de cours de recyclage dans tous les domaines dans lesquels il intervient.

2.4.2 Pour s'assurer que les inspecteurs PEL restent compétents et sont à jour des techniques récentes, procédures et nouveaux développements dans leurs domaines d'expertise respectifs, ils reçoivent une formation périodique par le biais d'ateliers internes, de séminaires de formation et d'ateliers organisés par l'OACI, les écoles de formation aéronautique, les fabricants d'équipement, etc.

2.4.3 Une formation de recyclage ou périodique contient les éléments identifiés dans les cours de base, spécialisé et avancé, en plus des échanges sur toutes nouvelles exigences ou procédures qui ont été établies au cours des années précédentes, relativement aux tâches des inspecteurs. Il n'y a pas de tâches de travail additionnel associé au recyclage. Le tableau ci-dessous (Tableau n°3) indique les formations dont les inspecteurs ont besoin pour maintenir leurs compétences :

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

		Agent technique	Inspecteur PEL
<b>Formation continue (Recyclage/Périodique)</b>	<b>Formations de recyclage</b>		
	Techniques d'audit (ISO 19011)	N/A	X
	Système de Management de la Qualité	X	X
	Facteurs humains dans la prévention et l'investigation	N/A	X
	Gestion de la sécurité (SGS/PNS)	N/A	X
	Surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales (SAFA / SANA)	N/A	X
	Résolution des problèmes de sécurité	N/A	X
	ICAO PEL Government Inspector	X	X
	ICAO Government Inspector Course in Approved Training Organization Certification Course	N/A	X
	<b>Formations périodiques</b>		
	Familiarisation Générale machine avion (en fonction de la flotte des compagnies ivoiriennes)	X	X
	Familiarisation Générale machine hélicoptère (en fonction de la flotte des compagnies ivoiriennes)	X	X
	Instructeur et évaluateur en anglais aéronautique	X	X
	Recueil et traitement des informations d'enquêtes	N/A	X
	Formation enquêteur	N/A	X
	Inspecteur Sécurité Cabine	N/A	X
	Gestion du changement et culture organisationnelle	N/A	X
	Congrès de médecine aérospatiale	N/A	X*
	Séminaire de médecine aéronautique	N/A	X*
Conduite d'audit SGS	N/A	X	

X\* : ces formations concernent le médecin évaluateur de l'ANAC.

**Tableau n°3 : Modules de formation continue (recyclage et/ou périodique)**




**Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire**

**MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE  
DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE**

**« RACI 2011 »**

**Edition 1  
Date : 21/01/2019  
Amendement 1  
Date : 21/01/2019**


# **ANNEXES**

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COURS DE LA FORMATION INITIALE


### 1.A Familiarisation administrative

Titre du cours	Familiarisation administrative du nouvel employé
Profil de formation	Licence du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation introductive
Durée du cours	5 jours
Objectifs du cours	Familiariser le nouvel agent avec la vision, la mission, les politiques, l'organisation et le fonctionnement administratif de l'ANAC
Description du cours	Ce cours conçu pour les nouveaux employés.
Contenu du cours	<p>A la fin de ce cours, les participants devront avoir reçu les informations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission, organisation et fonctionnement de l'ANAC</li> <li>• Plan stratégique de l'ANAC (PSD)</li> <li>• Rappel de la convention collective/statut général de la fonction publique</li> <li>• Avantages sociaux de l'employé</li> <li>• Temps de travail et présence</li> <li>• Formation et perfectionnement de l'employé</li> <li>• Système d'information</li> <li>• Gestion des ressources</li> <li>• Conduite éthique de l'employé</li> <li>• Syndicats des travailleurs</li> <li>• Conduite et discipline</li> <li>• Mission et voyage</li> <li>• Rédaction de rapport de mission</li> <li>• Mesures de sûreté</li> <li>• Paie</li> <li>• Congés</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'ANAC</li> <li>- Cadre organique ANAC</li> <li>- Plan stratégique de développement de l'ANAC</li> </ul>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 1.B Familiarisation technique

Titre du cours	Familiarisation technique
Profil de formation	Licence du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation introductive
Durée du cours	10 jours
Objectifs du cours	Familiariser le nouvel agent avec l'organisation et le fonctionnement des techniques de l'ANAC et précisément du domaine PEL.
Description du cours	Ce cours conçu pour les nouveaux employés.
Contenu du cours	<p>A la fin de ce cours, les participants devront avoir reçu les informations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obligations de l'ANAC,</li> <li>• système de l'aviation civile ivoirienne,</li> <li>• réglementation nationale,</li> <li>• rôle de l'OACI et ses annexes,</li> <li>• missions de la Sous-Direction des Licences et de la formation du personnel aéronautique</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'ANAC</li> <li>- Cadre organique ANAC</li> <li>- Plan stratégique de développement de l'ANAC</li> </ul>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

### 1.C Programme de formation PEL (RACI 2011)


Titre du cours	<b>Programme de formation PEL (RACI 2011)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de Base
Durée du cours	4 heures
Objectifs du cours	Présenter le mécanisme de formation mis en place afin de disposer de personnel hautement qualifié et compétent dans le domaine des Licences du Personnel Aéronautique
Description du cours	Ce module de la formation de base (formation initiale) a été conçu pour les nouvelles recrues afin de leur présenter le programme de formation auquel ils devront se soumettre.
Contenu du cours	<p>A la fin de la formation, le stagiaire devra être capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire le mécanisme de formation mis en place à l'ANAC</li> <li>- D'identifier les différentes phases de la formation</li> <li>- D'identifier les différents modules de formation</li> <li>- D'identifier les différents types d'inspecteurs PEL</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Septembre 2018, version 1
Date de révision	S/0
Documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RACI 2011 – programme de formation du personnel PEL</li> <li>- Décision n° 001492/ANAC/DG du 18 mars 2016 portant conditions de qualification et de nomination des Inspecteurs de l'Aviation Civile</li> <li>- Présentation ANAC sur le programme de formation PEL</li> </ul>

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p align="center">« RACI 2011 »</p>	<p><b>Edition 1</b> <b>Date : 21/01/2019</b> <b>Amendement 1</b> <b>Date : 21/01/2019</b></p>
---	--	---

## 1.D Règlement relatif aux licences du personnel aéronautique (RACI 2000)


Titre du cours	<b>Règlement relatif aux licences du personnel aéronautique (RACI 2000)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de Base
Durée du cours	4H
Objectifs du cours	Donner un aperçu de la base réglementaire nationale en matière de licences du personnel aéronautique, équivalente à l'Annexe 1 de l'OACI.
Description du cours	A l'issue de ce module de la formation de base (formation initiale), la nouvelle recrue devra maîtriser la structure du règlement et se l'approprier.
Contenu du cours	<p>Ce module de cours porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délivrance des licences</li> <li>- Validation des licences étrangères</li> <li>- Conversion des licences étrangères</li> <li>- Certification des centres de formation</li> <li>- Attestation médical et compétences linguistiques</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Septembre 2018, version 1
Date de révision	S/0
Documents associés	RACI 2000



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


### 1.E Familiarisation aux Manuels des Inspecteurs PEL (RACI 2002, 2005, 2008, 2010)

Titre du cours	<b>Familiarisation aux Manuels des Inspecteurs PEL (RACI 2002, 2005, 2008 et 2010)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de Base
Durée du cours	4H
Objectifs du cours	Donner un aperçu à la nouvelle recrue des procédures internes de délivrance, validation ; prorogation de licences et qualifications du personnel aéronautique, de certification de centres de formation agréés et de centres médicaux, d'évaluation de compétences linguistiques et de surveillance continue.
Description du cours	A l'issue de ce module de la formation de base (formation initiale), la nouvelle recrue sera outillée pour l'application des procédures de travail relatives aux licences du personnel aéronautique.
Contenu du cours	<p>Ce module de cours porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et fonctions des inspecteurs PEL</li> <li>- Qualifications des inspecteurs ANS</li> <li>- délivrance, validation ; prorogation de licences et qualifications du personnel aéronautique,</li> <li>- certification de centres de formation agréés et de centres médicaux,</li> <li>- évaluation de compétences linguistiques</li> <li>- surveillance continue des détenteurs de titres aéronautiques</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Septembre 2018, version 1
Date de révision	S/0
Documents associés	RACI 2002, 2005, 2008 et 2010

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 1.F Familiarisation aux autres documents du domaine PEL (RACI 2001, 2003, 2004)

Titre du cours	<b>Familiarisation aux autres documents du domaine PEL (RACI 2001, 2003, 2004)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de Base
Durée du cours	4H
Objectifs du cours	A l'issue de cette formation, la nouvelle recrue devra connaître toute la documentation autre que les règlements et procédures vus dans les autres cours, relatifs aux licences du personnel aéronautique.
Description du cours	A l'issue de ce module de la formation de base (formation initiale), la nouvelle recrue sera outillée pour l'application des procédures de travail relatives aux licences du personnel aéronautique.
Contenu du cours	Ce module de cours porte sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide d'agrément d'un organisme de formation ;</li> <li>- Guide du médecin évaluateur ;</li> <li>- Guide de l'examineur en vol ;</li> <li>- Guide de délivrance, validation ; prorogation de licences et qualifications du personnel aéronautique.</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Septembre 2018, version 1
Date de révision	S/O
Documents associés	RACI 2001, 2003, 2004, 2006.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


### 1.G Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510) et Manuel de surveillance continue (RACI 2009)

Titre du cours	Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510) et Manuel de surveillance continue (RACI 2009)
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de Base
Durée du cours	4H
Objectifs du cours	Donner un aperçu du manuel d'audit et d'inspection.
Description du cours	Ce module de la formation de base (formation initiale) a été conçu pour les nouvelles recrues afin de leur présenter la procédure d'exécution d'un audit et les outils associés.
Contenu du cours	<p>Ce module de cours porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du processus d'audit et d'inspection</li> <li>- Elaboration d'une liste de vérification (checklist) pour les actes de supervision</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'acte de supervision</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Septembre 2018, version 1
Date de révision	S/0
Documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RACI 1510</li> <li>- Doc OACI 8335</li> </ul>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 1.H Certification du personnel aéronautique (GSI PEL)

Titre du cours	Certification du personnel aéronautique (GSI PEL)
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de <b>base</b>
Durée de cours	120 Heures
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer Officiellement la formation en cours d'emplois (OJT) pour les tâches spécifiques associés tel que la délivrance, le renouvellement et la validation de titres aéronautiques.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le département des Licences du Personnel Aéronautique en charge des agents nouvellement embauchés. Les sujets du cours comprendront la délivrance, le renouvellement, la validation de titres aéronautiques ; l'élaboration et l'amendement de textes règlementaires relatifs aux PEL.
Contenu du cours	<p>À la fin du cours, et avec des guides appropriés, matériels, les participants seront en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire les responsabilités de l'État et des exigences de l'OACI associée délivrance, au renouvellement et à la validation de titres aéronautiques ;</li> <li>• Appliquer les procédures et procédés utilisés dans l'exercice de la fonction d'un inspecteur PEL à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Evaluer les aptitudes d'un demandeur de titre aéronautique</li> <li>○ Etudier l'acceptabilité d'une demande de titre aéronautique,</li> <li>○ Evaluer une demande de titre aéronautique,</li> <li>○ Délivrer un titre aéronautique,</li> <li>○ Surveiller les détenteurs de titre aéronautique,</li> <li>○ Résoudre des problèmes de sécurité liés aux détenteurs de titres aéronautiques,</li> <li>○ Evaluer les programmes de formations des détenteurs de titre aéronautique.</li> </ul> </li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	Annexe 1 OACI DOC 9379

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 1.1 Techniques d'audit (ISO 19011)

Titre du cours	<b>Techniques d'audit (ISO 19011)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée du cours	5 jours
Objectifs du cours	<p>S'approprier les différentes étapes d'un processus d'audit ; S'approprier les outils et les techniques indispensables en situation d'audit ; S'initier à la pratique d'audit ; Acquérir une méthode pour maîtriser ou améliorer la pratique de l'audit.</p> <p>A la fin de la formation, le candidat doit être capable de :</p> <p>Identifier les responsabilités de responsable de l'équipe d'audit et d'auditeur ; Définir les objectifs de l'audit ; Planifier l'audit et élaborer le guide de l'audit ; Piloter les réunions d'ouverture et de clôture ; Interviewer (stratégie de questionnement) ; Prendre des notes ; Formaliser les constats ; Structurer un rapport d'audit ; Apprécier la pertinence et l'efficacité des actions correctives.</p>
Description du cours	
Contenu du cours	<p>Les principes de management de la qualité ; Approche processus ; Les exigences de la norme iso 9001 ; Définition d'audit ; Objectif d'audit ; Type d'audit ; Les différentes étapes d'un audit selon la norme iso 19011 :2012 ; Les points clés d'une mission d'audit (déroulement et différentes phases, rôle et règle de l'auditeur, programme d'audit) ; La phase préparatoire de l'audit : revue documentaire, plan d'audit (objectifs, référentiel et champs de l'audit, analyse préliminaire de l'entité à auditer, la rédaction d'un plan d'audit, la mise au point du questionnaire d'audit (check-list)) ; Réunion d'ouverture ; Technique de conduite de l'audit, Techniques d'interview ; Revue des preuves d'audit ; Définition et type des non conformités ; Les conclusions d'audit ; Réunion de clôture, Rapport d'audit, Action corrective ; Techniques de communication.</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	ISO 9001

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 1.J Cours de gestion de la sécurité (SGS/PNS)

Titre du cours	<b>Cours de gestion de la sécurité (SGS/PNS)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	<p>Permettre au personnel administratif de l'ANAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'avoir une bonne compréhension du PNS</li> <li>• De disposer de connaissances sur la gestion de la sécurité</li> <li>• De comprendre les mécanismes de fonctionnement du PNS et du SGS</li> <li>• De connaître les dispositions de l'annexe 19 de l'OACI</li> <li>• Connaître la signification des concepts clés relatifs à la gestion de la sécurité</li> <li>• Appuyer le personnel technique dans sa mission de supervision.</li> </ul>
Description du cours	Ce module de la formation de base (formation initiale) a été conçu pour les nouvelles recrues afin de leur présenter les principes de gestion de la sécurité
Contenu du cours	<p>Ce module de cours porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction au cours</li> <li>- Evolution de la pensée en matière de sécurité</li> <li>- Principes de base de gestion de la sécurité</li> <li>- Les fondamentaux de la gestion de la sécurité</li> <li>- La notification des événements de sécurité</li> <li>- Les facteurs humains</li> <li>- Exigences relatives à la gestion de la sécurité</li> <li>- Introduction au SGS</li> <li>- Introduction au PNS</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## 1.K Facteurs humains


Titre du cours	<b>Facteurs humains</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée de cours	30 heures
Objectif du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir les concepts de base des Facteurs Humains dans le cadre des SGS.</li> <li>• Aborder les aspects psychosociologiques de la Culture de la Sécurité afin d'intégrer la gestion des Facteurs Humains dans les SGS.</li> </ul>
Description du cours	Aucun
Contenu du cours	<p><b>Les facteurs humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction aux facteurs humains</li> <li>- Physiologie et sécurité aérienne (effets de l'altitude, accélérations, vibrations, illusions sensorielles, hygiène de vie).</li> </ul> <p><b>Performances humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place des facteurs humains dans les systèmes sociotechniques</li> <li>- Fonctionnement intellectuel (mémoire, schémas, représentations, expertise, charge de travail)</li> <li>- Aspects psychologiques et psychosociologiques (comportement, personnalité, émotions, stress)</li> <li>- Principaux facteurs de perturbation du fonctionnement intellectuel.</li> </ul> <p><b>Amélioration des performances humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodes individuelles et organisationnelles</li> <li>- L'automatisation (apports et limites).</li> </ul> <p><b>Exemple de programme de prévention lié aux facteurs humains -</b> Gestion de la vigilance et de la fatigue sur les vols long courrier.</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## 1.1 Sûreté de l'Aviation Civile (base) ou 123 base


Titre du cours	<b>Sûreté de l'Aviation Civile (base) ou 123 base</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	<p>Le cours a été conçu de façon à permettre aux agents de la sûreté choisi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler et circuler en sécurité à l'aéroport</li> <li>• Communiquer et coopérer avec d'autres services de l'aéroport</li> <li>• Contrôler les déplacements des personnes et des véhicules ;</li> <li>• Garder les zones, les installations et les aéronefs vulnérables à l'aéroport en effectuant des gardes et des patrouilles ;</li> <li>• Reconnaître des armes et des engins explosifs ou incendiaires</li> <li>• Inspecter, filtrer et fouiller des passagers et des bagages</li> <li>• Réagir aux situations d'urgence à l'aéroport.</li> </ul>
Description du cours	
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé général de l'Aviation Civile</li> <li>• Travailler à l'aéroport</li> <li>• Contrôle de l'accès des personnes</li> <li>• Contrôle de l'accès des véhicules</li> <li>• Reconnaissance des engins explosifs et des armes offensives</li> <li>• Procédures de fouille des bâtiments</li> <li>• Patrouille et garde</li> <li>• Filtrage des passagers et fouille physique des passagers</li> <li>• Equipement radioscopique conventionnel</li> <li>• Protection des aéronefs stationnés</li> </ul>
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	OACI /AVSEC 123 base



 <p>A.N.A.C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 1.M Instructeur et évaluateur en anglais aéronautique du personnel aéronautique

Titre du cours	<b>Instructeur et évaluateur en anglais aéronautique du personnel aéronautique</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée de cours	2 semaines
Objectif du cours	Bay Language has designed a rater course which trains assessors/raters to understand the ICAO requirements and how they should be assessed. The course includes extensive practice.
Description du cours	In terms of International Civil Aviation law, all pilots and air traffic controllers must have a minimum level of English in order to be licensed for international flight operations. To comply, training organizations and Civil Aviation Authorities need English Language Proficiency (ELP) raters at their disposal - trained people, usually with either an English linguistic or aviation background) who are capable of assessing the English Language Proficiency of a pilot or ATC.
Contenu du cours	Listening, speaking, pronunciation, vocabulary, grammar, and activities
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 1.N Système de management de la qualité

Titre du cours	<b>Système de management de la qualité</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de base
Durée de cours	5 Jours
Objectif du cours	<p>À l'issue de ce cours, vous disposerez des compétences pour :</p> <p>comprendre les principes fondamentaux d'un système de gestion de la sécurité (SMS) et la manière de les appliquer dans votre organisation ; apprendre à gérer les coûts liés à la sécurité ; cibler les ressources de manière appropriée et mesurer les résultats ; effectuer une gestion proactive des risques en matière de sécurité ; mettre en place un environnement positif en termes de sécurité ; garantir une communication efficace relative aux questions de sécurité.</p>
Description du cours	Ce cours fournit les connaissances fondamentales pour la gestion systématique de la sécurité dans l'aviation civile à l'aide du concept de système de gestion de la sécurité (SMS) développé par l'OACI.
Contenu du cours	Concepts élémentaires relatifs à la sécurité ; Introduction à la gestion systématisée de la sécurité ; Causes et prévention des accidents ; Réglementations et argument commercial relatifs aux SMS ; Composants d'un SMS ; Analyse des dangers et évaluation des risques ; Gestion de la sécurité du changement ; Étapes nécessaires au déploiement, au fonctionnement et à l'évaluation d'un SMS ; Gestion de l'introduction progressive d'un SMS ; Suivi des résultats ; Mesure des performances en matière de sécurité ; Évaluation d'un SMS ; Régulation d'un SMS.
Prérequis	Aucun
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	- ISO 19001

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 1.0 Surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales (SAFA / SANA)

Titre du cours	<b>Surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales (SAFA / SANA)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de spécialisation / périodique
Durée de cours	1 semaine
Objectif du cours	Après Avoir Terminé ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer officiellement la formation en cours d'emplois (OJT) sur des tâches spécifiques associés au sujet de la surveillance des compagnies aériennes étrangères qui desservent la Côte d'Ivoire ou locales.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement embauché au département Licences du Personnel Aéronautique. Il présente les fonctions de surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales et les responsabilités du département Licences du Personnel Aéronautique.
Contenu du cours	<p>Ce cours fournis une formation de base sur les procédures de surveillance des détenteurs de titres aéronautiques des compagnies aériennes étrangères ou locales et comprend les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la législation nationale, la réglementation de l'aviation civile sur des questions qui se rapporte à ce sujet.</li> <li>• planifier les inspections annuelles relatives aux SAFA/SANA ;</li> <li>• inspecter les des détenteurs de titres aéronautiques;</li> <li>• renseigner les formulaires d'inspections SAFA/SANA ;</li> <li>• enregistrer les résultats d'inspection ;</li> </ul>
Prérequis	Inspecteur titulaire
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 1.P Cours de gestion de la sécurité

Titre du cours	<b>Cours de gestion de la sécurité (SGS/PNS)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de spécialisation / périodique
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	<p>Permettre au personnel administratif de l'ANAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'avoir une bonne compréhension du PNS</li> <li>• De disposer de connaissances sur la gestion de la sécurité</li> <li>• De comprendre les mécanismes de fonctionnement du PNS et du SGS</li> <li>• De connaître les dispositions de l'annexe 19 de l'OACI</li> <li>• Connaître la signification des concepts clés relatifs à la gestion de la sécurité</li> <li>• Appuyer le personnel technique dans sa mission de supervision.</li> </ul>
Description du cours	Ce module de la formation de base (formation initiale) a été conçu pour les nouvelles recrues afin de leur présenter les principes de gestion de la sécurité
Contenu du cours	<p>Ce module de cours porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction au cours</li> <li>- Evolution de la pensée en matière de sécurité</li> <li>- Principes de base de gestion de la sécurité</li> <li>- Les fondamentaux de la gestion de la sécurité</li> <li>- La notification des événements de sécurité</li> <li>- Les facteurs humains</li> <li>- Exigences relatives à la gestion de la sécurité</li> <li>- Introduction au SGS</li> <li>- Introduction au PNS</li> </ul>
Prérequis	Inspecteur titulaire
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 1.Q Certification du personnel aéronautique (GSI PEL)


Titre du cours	<b>Certification du personnel aéronautique (GSI PEL)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de spécialisation / périodique
Durée de cours	120 Heures
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer Officiellement la formation en cours d'emplois (OJT) pour les tâches spécifiques associés tel que la délivrance, le renouvellement et la validation de titres aéronautiques.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le département des Licences du Personnel Aéronautique en charge des agents nouvellement embauchés. Les sujets du cours comprendront la délivrance, le renouvellement, la validation de titres aéronautiques ; l'élaboration et l'amendement de textes réglementaires relatifs aux PEL.
Contenu du cours	<p>À la fin du cours, et avec des guides appropriés, matériels, les participants seront en mesure de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire les responsabilités de l'État et des exigences de l'OACI associée délivrance, au renouvellement et à la validation de titres aéronautiques.</li> <li>• Appliquer les procédures et procédés utilisés dans l'exercice de la fonction d'un inspecteur PEL à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Evaluer les aptitudes d'un demandeur de titre aéronautique</li> <li>○ Etudier l'acceptabilité d'une demande de titre aéronautique,</li> <li>○ Evaluer une demande de titre aéronautique,</li> <li>○ Délivrer un titre aéronautique,</li> <li>○ Surveiller les détenteurs de titre aéronautique,</li> <li>○ Résoudre des problèmes de sécurité liés aux détenteurs de titres aéronautiques,</li> </ul> </li> <li>- Evaluer les programmes de formations des détenteurs de titre aéronautique.</li> </ul>
Prérequis	Personnel technique
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	Annexe 1 OACI DOC 9379

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES COURS DE LA FORMATION DE PERFECTIONNEMENT


### 2.A Résolution des problèmes de sécurité

Titre du cours	<b>Résolution des problèmes de sécurité</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	Après Avoir Terminé ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer officiellement la formation en cours d'emplois (OJT) sur des tâches spécifiques associés au sujet de Résolution des problèmes de sécurité I.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement embauché au département Licences du Personnel Aéronautique. Il présente les responsabilités du département Licences du Personnel Aéronautique et dispositions à prendre face à un problème de sécurité.
Contenu du cours	<p>Ce cours fournit une formation de base sur les processus de résolution des problèmes de sécurité et comprend les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la législation nationale, la réglementation de l'aviation civile sur des questions qui se rapporte à ce sujet.</li> <li>• élaboration et mise en œuvre d'un processus de résolution de problème de sécurité ;</li> <li>• constitution d'un conseil de discipline;</li> <li>• renseigner les formulaires et enregistrer les résultats résultants de la résolution d'un problème de sécurité.</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents Associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doc OACI 7030</li> <li>- Présentation ANAC sur la Convention de Chicago et les obligations internationales</li> </ul>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## 2.B Certification des organismes de formation


Titre du cours	Certification des organismes de formation
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique (PEL)
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement / Recyclage
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera capable de commencer de manière officielle la formation en cours d'emploi sur les tâches spécifiques associées au sujet de certification d'un organisme de formation.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement embauché au département Licences du Personnel Aéronautique. Les sujets du cours comprennent les procédures de certification d'un organisme de formation.
Contenu du cours	<p>A la fin de ce cours et avec des guides appropriés et matériels d'accompagnement, les participants seront capable de:</p> <p>Décrire les responsabilités de l'état et les exigences de l'OACI en matière des procédures de certification d'un organisme de formation.</p> <p>Appliquer les procédures et procédés utilisés dans la certification d'un organisme de formation, tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>décrire la législation nationale et la réglementation de l'aviation civile qui se rapportent à ce sujet ;</li> <li>rédiger et mettre en œuvre la procédure de certification d'un organisme de formation ;</li> <li>évaluer les programmes de formation soumis par les organismes de formation ;</li> <li>évaluer les manuels d'exploitations de ces organismes de formation ;</li> <li>inspecter les centres de formations et simulateurs afférents.</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents associés	<p>Doc OACI 7030</p> <p>Présentation ANAC sur la Convention de Chicago et les obligations internationales</p>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.C Certification des compagnies aériennes – GSI OPS

Titre du cours	<b>Certification des compagnies aériennes – GSI OPS</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	2 semaines
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer officiellement l'OJT pour des tâches spécifiques associées à la certification des compagnies aériennes.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement embauché au département Licences du Personnel Aéronautique. Il présente les différentes phases de certification d'une compagnie aérienne.
Contenu du cours	Ce cours fournit les procédures de certification des compagnies aériennes et les outils requis pour évaluation des manuels d'exploitations et des programmes de formations des personnels desdites compagnies.
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	




 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.D Safety audit for air traffic services

Titre du cours	<b>Safety audit for air traffic services</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	This course provides you with an understanding of international requirements, as well as the principles and skills necessary for the effective planning and conduct of safety audits of air traffic services (ATS).
Description du cours	<p>Upon completion of this course, you will be able to:</p> <p>Define the role and responsibilities of safety auditors Plan and develop safety audit procedures Identify deficiencies in the ATS system and implement corrective action plans</p>
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Safety Audit Concept <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Safety management systems in ATS</li> <li>○ Overview of ICAO</li> <li>○ Universal Safety Oversight Audit Programme (USOAP)</li> <li>○ Continuous Monitoring Approach (CMA)</li> </ul> </li> <li>• Safety Audit Planning and Processess <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Defining the role and responsibilities of safety auditors</li> <li>○ Developing procedures for safety audits</li> <li>○ Planning safety audits</li> <li>○ Analysing the safety audit process</li> <li>○ Defining key findings and classifications of safety audits</li> <li>○ Developing safety recommendations and observations</li> <li>○ Finalising safety audit reports</li> <li>○ Following up on safety audits</li> </ul> </li> <li>• Principles for Safety Audits <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Use of concept models as tools to provide a systematic approach to safety review of ATS</li> <li>○ Identification of audit objectives to ascertain compliance with ICAO PANS ATM Doc 4444 requirements</li> <li>○ Analysis of processes and situations which could lead to non-compliance or non-adherence to standards and procedures</li> <li>○ Implementation of corrective action plans to correct identified deficiencies in the ATS system</li> </ul> </li> </ul>




	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Implementation of safety enhancing measures to a related safety feature</li><li>● Scope of Safety Audits<ul style="list-style-type: none"><li>○ Complete, concise and up-to-date ATS operations manuals, unit instructions and air traffic control coordination procedures</li><li>○ Provisions for ATS route structure</li><li>○ Application of prescribed separation minima</li><li>○ Provisions for visual or radar observation of manoeuvring areas</li><li>○ Procedures for low visibility aerodrome operations</li><li>○ Maintaining traffic volumes and controller workload</li><li>○ Procedures for failure or degradation of ATS systems, including communication, navigation and surveillance (CNS)</li><li>○ Procedures for reporting of incidents and other safety-related occurrences and the need for remedial action</li></ul></li><li>● Operational and Technical Issues<ul style="list-style-type: none"><li>○ Environmental working conditions for controllers</li><li>○ Generation and display of flight plan, control and coordination data</li><li>○ Design of equipment: Input and output devices for automation systems</li><li>○ CNS and other safety significant systems and equipment</li></ul></li><li>● Licensing and Training Requirements<ul style="list-style-type: none"><li>○ Training and licensing of controllers with valid ratings</li><li>○ Maintenance of efficient teamwork</li><li>○ Implementation of new or amended procedures and updated communications, surveillance and other safety significant systems</li><li>○ Maintenance of proficiency in the English language</li><li>○ Use of standard phraseologies.</li></ul></li></ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.E Formation théorique télépilote de drones

Titre du cours	<b>Formation théorique télépilote de Drones</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	L'objectif de la formation sur 5 jours est de préparer le stagiaire au nouvel examen théorique adapté aux activités de télépilote.
Description du cours	
Contenu du cours	<p>Module 1 – Réglementation générale</p> <p>Module 2 – Réglementation spécifique aux aéronefs civils qui circulent sans personne à bord</p> <p>Module 3 – Connaissances générales des aéronefs et instrumentation</p> <p>Module 4 – Performance, préparation du vol et suivi du vol</p> <p>Module 5 – Performances humaines</p> <p>Module 6 – Météorologie</p> <p>Module 7 – Navigation</p> <p>Module 8 – Radio Navigation</p> <p>Module 9 – Procédures opérationnelles</p> <p>Module 10 – Principes du vol et aéronef télépilote</p> <p>Module 11 – Communications</p> <p>Module 12 – Révisions et examens blancs corrigés</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.F Brevet théorique d'ULM

Titre du cours	<b>Brevet théorique d'ULM</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	04 jours
Objectif du cours	Apprendre les notions relatives au fonctionnement de l'ULM
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement recruté au département Licences du Personnel Aéronautique. Il favorise le développement des capacités et techniques relatives à la compréhension de l'environnement et du fonctionnement de l'ULM.
Contenu du cours	<p>Technologie de L'ULM          Technique du Vol          Météorologie et aérologie          Règlementation          Altimétrie          Sécurité          Facteurs Humains</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	Manuel du Pilote d'ULM

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 2.G Familiarisation générale machine Avion

Titre du cours	<b>Familiarisation générale machine Avion</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	A déterminer
Objectif du cours	Ce cours permettra aux inspecteurs de se familiariser aux différentes machines (avion) détenues par les détenteurs de licences et utilisées dans les organismes de formation qu'ils seront amenés à agréer.
Description du cours	A déterminer
Contenu du cours	
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 2.H Familiarisation générale machine Hélicoptère

Titre du cours	<b>Familiarisation générale machine Avion</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	A déterminer
Objectif du cours	Ce cours permettra aux inspecteurs de se familiariser aux différentes machines (hélicoptère) détenues par les détenteurs de licences et utilisées dans les organismes de formation qu'ils seront amenés à agréer.
Description du cours	A déterminer
Contenu du cours	
Prérequis	Inspecteur titulaire
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.1 Recueil et traitement des informations d'enquêtes


Titre du cours	<b>Recueil et traitement des informations d'enquêtes</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	27 Heures
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera capable de commencer officiellement sa formation en cours d'emploi (OJT) pour les tâches spécifiques associées au recueil et au traitement des informations d'enquêtes.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement recruté au département Licences du Personnel Aéronautique. Il favorise le développement des capacités et techniques d'entretien avec les témoins d'un accident ou incident d'aviation et l'optimisation du travail collectif en réunion dans le cadre de la prévention ou de l'enquête technique.
Contenu du cours	<p>Ce cours fournit la formation sur les procédures Recueil et traitement des informations d'enquêtes et comprend typiquement les sujets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation à l'audition de témoin : Limites du témoignage – La communication interindividuelle – Styles adaptatifs – Obstacles à la communication – La parole connivente – Communication non verbale – Concordance et discordance – Territoire et zones – Postures, gestuelle et expressions faciales – Construire et gérer la motivation du témoin – Conduite de l'entretien – Ecoute active et facilitation – Gestion des silences, des transactions, de la discussion – Techniques de questionnement.</li> <li>• Initiation à la communication en groupe : Réunions et groupes de travail – Installation de la dynamique de groupe – Synergie – Résolution collective de problèmes et prise de décision. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux exercices pratiques et jeux de rôles avec restitution par vidéo</li> </ul> </li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.J Formation d'enquêteur


Titre du cours	<b>Formation d'enquêteur</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Dans le contexte des SGS, ce stage permet d'obtenir la qualification d'expert en Enquête d'Accident d'Aviation.
Description du cours	A la fin du stage, les participants auront une connaissance approfondie de la fonction d'enquêteur technique d'accidents d'aviation (dans un cadre national et international).
Contenu du cours	<p>Concepts de base de la sécurité – mécanisme de l'accident – modèle systémique de causalité ;</p> <p>Techniques d'enquête: mesures préparatoires, investigation sur le site et sur l'épave;</p> <p>Investigations des facteurs environnementaux ;</p> <p>Investigation des facteurs organisationnels ;</p> <p>Investigations des facteurs humains ;</p> <p>Investigations approfondies des facteurs matériels ;</p> <p>Restitution de la séquence d'événements ;</p> <p>Travaux pratiques et étude de cas - reconstitution d'une enquête d'accident.</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	-



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.K Agent technique d'exploitation

Titre du cours	<b>Agent technique d'exploitation</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	04 semaines
Objectif du cours	<p>Gérer les aléas d'exploitation (pannes, grève contrôleurs, etc.) Assurer le suivi de la flotte d'avions de la compagnie S'assurer de la faisabilité du vol et préparer le dossier complet pour le commandant de bord (itinéraire, carburant, droit de trafic et de survol, limitations etc.)</p>
Description du cours	
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit aérien</li> <li>• Météorologie</li> <li>• Connaissances générales des aéronefs</li> <li>• Systèmes avion</li> <li>• Performances de vol</li> <li>• Performances humaines</li> <li>• Procédures de planification et de chargement</li> <li>• Sécurité</li> <li>• Navigation aérienne</li> <li>• Procédures opérationnelles</li> <li>• Principes du vol</li> <li>• Radiocommunications</li> <li>• Mise en situation professionnelle</li> <li>• Inclus : utilisation d'un logiciel de Plan de vol</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 2.L Brevet théorique de pilote privé avion

Titre du cours	<b>Brevet théorique de pilote privé avion</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	12 mois
Objectif du cours	Préparer les candidats dans les meilleures conditions à l'obtention de votre PPL théorique
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement recruté au département Licences du Personnel Aéronautique. Il favorise le développement des capacités et techniques relatives à la compréhension de l'environnement et du fonctionnement des pilotes privé.
Contenu du cours	<p>Les 2 épreuves du PPL théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Épreuve commune</li> <li>Réglementation / Droit</li> <li>Performance Humaine</li> <li>Météorologie</li> <li>Communications VFR</li> <li>Épreuve Spécifique</li> <li>Principes de vol</li> <li>Procédures opérationnelles</li> <li>Masse et centrage</li> <li>Performances</li> <li>Préparation et suivi du vol</li> <li>Cellule et systèmes, électricité, moteurs</li> <li>Instruments de bord</li> <li>Navigation générale</li> <li>Radionavigation</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	Manuel du Pilote Privé Avion

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.M Certification des organismes de maintenance d'aéronefs

Titre du cours	<b>Certification des organismes de maintenance d'aéronefs</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	2 semaines
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer officiellement l'OJT pour des tâches spécifiques associées à la certification des organismes de maintenance des aéronefs.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel nouvellement embauché au département Licences du Personnel Aéronautique. Il présente les différentes phases de certification des organismes de maintenance des aéronefs.
Contenu du cours	Ce cours fournit les procédures de certification des organismes de maintenance des aéronefs et les outils requis pour l'évaluation des manuels d'exploitations de ses organismes.
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.N Inspecteur Sécurité Cabine

Titre du cours	<b>Inspecteur Sécurité Cabine</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	2 semaines
Objectif du cours	A la fin de ce cours, l'inspecteur sera en mesure de commencer officiellement l'OJT pour des tâches spécifiques associées à la sécurité et au sauvetage des membres d'équipage de cabine.
Description du cours	Ce cours est conçu pour le personnel chargé des membres d'équipage de cabine au département Licences du Personnel Aéronautique. Il présente les connaissances, règles et outils utiles pour le respect des standards de sécurité en cabine.
Contenu du cours	<p>Ce cours fourni la formation sur la sécurité et le sauvetage suivant les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la législation nationale et la réglementation de l'aviation civile qui se rapportent à ce sujet ;</li> <li>• les inspections cabine ;</li> <li>• les conditions standards de sécurité à maintenir en cabine ;</li> <li>les aspects médicaux- sécuritaires.</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.0 Training Instructor Course ICAO (TIC)

Titre du cours	<b>Training Instructor Course ICAO (TIC)</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	1 semaine
Objectif du cours	<p>Prepare a training environment including facilities, equipment and instructional material;</p> <p>Manage the trainees by using effective training strategies;</p> <p>Conduct training with a variety of instructional methods as required for the training;</p> <p>Perform trainee assessments appropriately, objectively, and correctly; and</p> <p>Perform course evaluations effectively.</p> <p>Complete training reports for course improvement</p>
Description du cours	<p>The ICAO TRAINAIR PLUS TIC is a two-part course that will enable participants to methodically conduct training courses in accordance with ICAO Instructor Competency Framework and develop the required training strategies for course delivery. The TIC will train instructors to deliver STPs, based on the TRAINAIR PLUS methodology, as well as conventional courses. For TIC–Part 1 (online) registration, participants are requested to register through the ICAO online store. Please see link under Online Course Registration below.</p>
Contenu du cours	
Prérequis	Inspecteur titulaire
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.P Training Developer Courses ICAO (TDC)

Titre du cours	Training Developer Courses ICAO (TDC)
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	1 semaine
Objectif du cours	<p>After successfully completing the Course, the trainees will be able to apply and implement the TRAINAIR PLUS training development methodological standards to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse training needs;</li> <li>Analyse job tasks and target populations;</li> <li>Determine training objectives;</li> <li>Sequence objectives and group them into modules;</li> <li>Prepare and validate tests;</li> <li>Design training modules;</li> <li>Develop course content and produce training material;</li> <li>Conduct validation delivery of training material; and</li> <li>Identify and recommend post-training activities, including planning and monitoring on-the-job training.</li> </ul>
Description du cours	<p>The Training Developers Course (TDC) is developed by the International Civil Aviation Organization (ICAO) Global Aviation Training (GAT) Office and is offered to the aviation community on the premises of a TRAINAIR PLUS Member. The TDC will train civil aviation course developers to design and develop Standardized Training Packages (STPs), based on ICAO's Training Development Guide, Competency based Training Methodology (Doc 9941)</p>
Contenu du cours	
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.Q Computer Based Training (CBT) ICAO course LEG - ORG


Titre du cours	<b>Computer Based Training (CBT) ICAO course LEG - ORG</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	3 à 6 mois (cours en ligne)
Objectif du cours	<p>This course will enhance the user's knowledge regarding the establishment of a civil aviation administration (CAA) by providing clear guidance to the users on the following LEG subareas: promulgation and amendment procedures; enforcement; empowerment of inspectors; ratification and implementation of Article 83B. Additionally, it will provide guidance to the users on the following ORG subareas: establishment of State civil aviation system and safety oversight functions and its resourcing; technical personnel qualification and training; technical guidance, tools and provisions of safety critical information.</p>
Description du cours	
Contenu du cours	<p>The course is divided into four parts:</p> <p>Part 1 – Auditing basics modules Effective communication, audit principles, audit techniques, team building, time management, public speaking</p> <p>Part 2 – USOAP audit modules Overview of the ICAO USOAP, the critical elements of an effective State safety oversight system, and an overview of the USOAP audit tools</p> <p>Part 3 – ICVM modules Evolution of USOAP to the CMA followed by ICVM establishment and implementation, process overview, pre-mission phase, on-site phase and post-mission phase</p> <p>Part 4 – Audit area modules Primary Aviation Legislation &amp; Civil Aviation Regulations (LEG) and Civil Aviation Organization (ORG)</p> <p>Note: This course may be taken as a stand alone (Part 4 only)</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## 2.R Computer Based Training (CBT) ICAO course PEL

Titre du cours	<b>Computer Based Training (CBT) ICAO course PEL</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	3 à 6 mois (cours en ligne)
Objectif du cours	<p>This course will enhance the user's knowledge regarding the establishment of a civil aviation administration (CAA) by providing clear guidance to the users on the following LEG subareas: promulgation and amendment procedures; enforcement; empowerment of inspectors; ratification and implementation of Article 83B. Additionally, it will provide guidance to the users on the following ORG subareas: establishment of State civil aviation system and safety oversight functions and its resourcing; technical personnel qualification and training; technical guidance, tools and provisions of safety critical information.</p>
Description du cours	
Contenu du cours	<p>The course is divided into four parts:</p> <p>Part 1 — Auditing basics modules Effective communication, audit principles, audit techniques, team building, time management, public speaking</p> <p>Part 2 — USOAP audit modules Overview of the ICAO USOAP, the critical elements of an effective State safety oversight system, and an overview of the USOAP audit tools</p> <p>Part 3 — ICVM modules Evolution of USOAP to the CMA followed by ICVM establishment and implementation, process overview, pre-mission phase, on-site phase and post-mission phase</p> <p>Part 4 — Audit area modules Primary Aviation Legislation &amp; Civil Aviation Regulations (LEG) and Civil Aviation Organization (ORG)</p> <p>Note: This course may be taken as a stand alone (Part 4 only)</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

## 2.5 Formation USOAP CMA (CBT) OACI

Titre du cours	<b>Formation USOAP CMA (CBT) OACI</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	Environ 40 à 60 heures pour les deux phases. Les participants disposent de (6) mois à compter de la date d'inscription pour suivre cette formation.
Objectif du cours	<p>Cette formation aide les experts de l'aviation à se préparer aux activités de l'approche de surveillance continue du programme universel d'audit de supervision de la sécurité (USOAP CMA).</p> <p>Il met en évidence le contenu essentiel des questions de protocole, en les reliant aux documents associés de l'OACI, y compris les annexes de l'OACI et les éléments indicatifs associés dans chaque domaine d'audit: licences et formation du personnel (PEL), exploitation des aéronefs, y compris marchandises dangereuses (OPS y compris DG) navigabilité des aéronefs (AIR), enquêtes sur les accidents et incidents d'aéronef (AIG), services de navigation aérienne (ANS), aérodromes et aides au sol (AGA), législation sur l'aviation primaire et réglementation de l'aviation civile (LEG) et organisation de l'aviation civile (ORG).</p>
Description du cours	<p>Un séjour sans faille fournit au personnel d'inspection de la CAA et aux experts de l'industrie des informations sur la USOAP concepts et méthodologies; permet aux experts en matière de sécurité de l'aviation au sein de la CAA et de l'industrie d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les domaines d'audit de l'OACI pertinents pour leur expertise; et aide les États et les experts du secteur à mieux comprendre les performances de la supervision de la sécurité dans leurs domaines d'audit respectifs.</p>
Contenu du cours	<p>Cette formation est divisée en quatre parties:</p> <p>LA PHASE 1: Un séjour sans faille</p> <p>Partie 1 - Modules de base de l'audit Communication efficace, principes d'audit, techniques d'audit, constitution d'une équipe, gestion du temps, prise de parole en public.</p> <p>Partie 2 - Modules d'audit USOAP Aperçu de l'USOAP de l'OACI, des éléments essentiels d'un système efficace de supervision de la sécurité par l'État et aperçu des outils d'audit de l'USOAP.</p> <p>Partie 3 - Modules ICVM</p>




	<p>Evolution de l'USOAP vers la CMA, suivie de l'établissement et de la mise en œuvre de l'ICVM, aperçu du processus, phase préalable à la mission, phase sur site et phase ultérieure.</p> <p>Examen final de la phase 1</p> <p>PHASE 2: Examen des connaissances du domaine de l'audit technique (énuméré ci-dessous)</p> <p>Partie 4 - Modules de domaine d'audit et examen final: Licences et formation du personnel (PEL); Opérations aériennes, y compris marchandises dangereuses (OPS y compris DG); Navigabilité des aéronefs (AIR); Enquête sur les accidents et incidents d'aéronef (AIG); Services de navigation aérienne (ANS); Aérodromes et aides au sol (AGA); et Législation de l'aviation primaire et réglementation de l'aviation civile (LEG) et organisation de l'aviation civile (ORG) (ce programme peut être pris séparément).</p>
Prérequis	
Date d'édition	Janvier 2018, version 1
Date de révision	
Documents Associés	Doc OACI 9735 le Manuel d'audit de supervision de la sécurité

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


## 2.T Gestion du changement et culture organisationnelle

Titre du cours	<b>Gestion du changement et culture organisationnelle</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	A déterminer
Objectif du cours	Mettre en capacité les auditeurs à manager un projet organisationnel. L'accent est mis sur la dimension psycho-sociale dans la conduite d'un projet (enjeux du changement, résistance, impacts, motivations, rôle des acteurs, communication, accompagnement...).
Description du cours	En termes de savoir et de savoir-faire: être capable de manager un changement organisationnel en considérant les différents champs de la dimension psycho-sociale et en les plaçant au centre de la démarche. En termes de savoir-être: être capable de comprendre et de décoder les discours sur l'entreprise et sur l'organisation.
Contenu du cours	<p>Introduction : le projet et le changement, deux problématiques organisationnelles distinctes et complémentaires</p> <p>Méthode de conduite d'un projet d'organisation : la définition et la planification du projet, le suivi, le pilotage et la gouvernance, les indicateurs de tableau de bord</p> <p>Les modèles du changement organisationnel</p> <p>Motivation, enjeux et impacts du changement : la conduite du changement et la résistance au changement</p> <p>La mesure du changement</p> <p>Le manager dans le changement : le rôle du manager, l'animation d'équipe, le leadership</p> <p>Retours d'expérience</p> <p>Synthèses : points essentiels de la conduite de projet, points essentiels de la conduite du changement</p>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


## 2.U Formateur Facteurs Humains et SGS

Titre du cours	<b>Formateur Facteurs Humains et SGS</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	A déterminer
Objectif du cours	<p>Etre capable de mettre en place et communiquer efficacement sur la prise en compte des Facteurs Humains &amp; du SGS dans votre organisation.</p> <p>Etre capable d'analyser les événements / incidents / accidents afin d'apporter des solutions efficaces.</p> <p>Etre capable de structurer une intervention et concevoir des supports pédagogiques, d'animer, de dynamiser un groupe, d'évaluer la progression de stagiaires et valider l'acquisition des compétences.</p>
Description du cours	Ce cours est conçu pour les inspecteurs PEL en vue de les équiper pour mieux assurer la supervision des formateurs FH et SGS de l'industrie.
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FH &amp; SGS</li> <li>- Etude de Cas</li> <li>- Pédagogie</li> <li>- Option Supervision "en direct" : option</li> </ul>
Prérequis	
Date d'édition	
Date de révision	
Documents associés	


 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

## 2.V Safety Oversight Managers

Titre du cours	<b>Safety Oversight Managers</b>
Profil de formation	Licences du Personnel Aéronautique
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement
Durée de cours	2 semaines 4 jours
Objectif du cours	This course provides you with an understanding of the fundamental principles contributing to the effective and efficient management of safety oversight activities of a State's aviation regulatory body.
Description du cours	<p>Upon completion of this course, you will be able to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Understand the role and responsibilities of a safety oversight manager</li> <li>Understand the ICAO Standards and Recommended Practices (SARPs) and other national civil aviation regulations relating to safety oversight</li> <li>Update your organisation's safety oversight system</li> </ul>
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations under the Chicago Convention</li> <li>ICAO SARPs</li> <li>ICAO Organisation Structure</li> <li>Expanded ICAO Universal Safety Oversight Audit Programme Processes and Audit Results</li> <li>Establishment and Management of the Safety Oversight System</li> <li>ICAO Safety Audit Oversight Manuals</li> <li>Management of Aircraft Operators</li> <li>Selection and Recruitment of Technical Staff for Civil Aviation</li> <li>Development of Staff Training and Competence Policy</li> <li>Regulatory Framework</li> <li>Inspectors' Handbooks</li> <li>National Aviation Regulatory Authority Organisation Structure and Roles: Powers and Enforcement</li> <li>Quality Systems and Safety Management</li> <li>ICAO Aircraft Incident/Accident Investigation Audits</li> <li>Management of Aerodrome Safety</li> <li>Air Traffic Services Safety Management and Audits</li> <li>Civil Aviation Authority of Singapore's Safety Management System</li> <li>Designation and Delegation Policy</li> <li>Operations and Management of Personnel Licensing</li> <li>Management of Cabin Safety Operations</li> <li>Legal Principles Underlying Safety Oversight Functions</li> <li>Bilateral Agreements and Article 83 Bis: Transfer of Responsibility</li> <li>Success Factors: Managing Global and Corporate Strategies</li> <li>Best Practices in Resource Management</li> <li>Strategic Business Planning for Managers</li> <li>Management of the Regulator and Industry Interface</li> <li>Management of Aircraft Incident/Accident Investigation</li> </ul>

 <p data-bbox="236 185 549 232"> <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b> </p>	<p data-bbox="603 109 1128 163"> <b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b> </p> <p data-bbox="796 185 935 210"> <b>« RACI 2011 »</b> </p>	<p data-bbox="1166 114 1347 210"> <b>Edition 1</b>  <b>Date : 21/01/2019</b>  <b>Amendement 1</b>  <b>Date : 21/01/2019</b> </p>
---	--	--

	<p data-bbox="491 257 1449 369"> <b>Management of Dangerous Goods</b>  <b>Understanding and Managing Human Factors in a Regulatory/Operational Aviation Environment</b> </p>
<p data-bbox="156 405 284 434">Prérequis</p>	
<p data-bbox="156 450 344 479">Date d'édition</p>	
<p data-bbox="156 501 368 530">Date de révision</p>	
<p data-bbox="156 562 427 591">Documents associés</p>	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>PROGRAMME DE FORMATION DES INSPECTEURS LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 31/08/2018 Amendement 0 Date : 31/08/2018</p>
--	---	---

### ANNEXE 3 : FICHES D'ÉVALUATION FCE

#### 3.A Fiche d'évaluation FCE Niveau 1


Noms et Prénoms du stagiaire	Tâche évaluée	Date de l'évaluation

Pour valider le niveau 1 de la FCE, le stagiaire doit donner des réponses acceptables (à moins que le point ne soit pas applicable pour la tâche évaluée).

	N/A	Non satisfaisant		satisfaisant	
Le stagiaire peut identifier le matériel nécessaire à l'exécution de la tâche		N'arrive pas à identifier le matériel nécessaire	Peut identifier une partie du matériel	Peut identifier la grande partie du matériel	Peut identifier tout le matériel
Le stagiaire peut définir les termes et définitions clés relatives à la tâche		Ne peut pas définir les termes	Peut définir quelques termes	Peut définir la plupart des termes	Peut Définir tous les termes
Le stagiaire peut expliquer comment la tâche est initiée		Ne peut pas expliquer comment la tâche est initiée	Peut expliquer comment la tâche est initiée par certaines sources	Peut expliquer comment la tâche est initiée pour la plupart des sources	Peut expliquer comment la tâche est initiée pour toutes les sources
Le stagiaire peut identifier les livrables de la tâche		Ne peut pas identifier les livrables de la tâches	Peut identifier quelques livrables de la tâches	Peut identifier la plupart des livrables de la tâches	Peut identifier tous les livrables de la tâches
Le stagiaire peut expliquer comment la tâche est documentée et que la tâche est achevée		Ne peut pas expliquer comment la tâche est documentée		Peut décrire la méthode ou indiquer les formulaires utilisés	Peut décrire la méthode et indiquer les formulaires utilisés

Nom de l'Instructeur/Evaluateur:

Date et signature:

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

### 3.B Fiche d'évaluation FCE Niveau 2

Nom et Prénoms du stagiaire	Tâche évaluée	Date de l'évaluation


Pour valider le niveau II de la FCE, le stagiaire doit fournir des réponses acceptables aux éléments ci-après (sauf si cela ne s'applique pas pour la tâche).

	N/A	Non satisfaisant		Satisfaisant	
Le stagiaire peut-il décrire la séquence des étapes nécessaires pour réaliser la tâche ?		Ne peut pas décrire la séquence des étapes	Peut décrire en partie la séquence des étapes	Décrit une grande partie de la séquence des étapes	Décrit la séquence des étapes avec précision
Le stagiaire peut-il décrire tout le matériel nécessaire (formulaires, équipements) pour réaliser la tâche ?		Ne peut pas décrire le matériel utilisé	Peut décrire une partie du matériel utilisé	Décrit la plupart du matériel utilisé	Décrit tout le matériel ainsi que leur usage avec précision
Le stagiaire peut-il décrire les interactions avec le personnel des autres Directions de l'ANAC pour accomplir la tâche ?		N'arrive pas à décrire les interactions avec les autres agents ou personnel	Décrit quelques interactions avec précision	Décrit la majorité des interactions avec précision	Décrit toutes les interactions possibles avec précision
Le stagiaire peut-il décrire les actions de coordination nécessaires avec l'exploitant ?		Ne peut pas décrire les coordinations nécessaires avec l'exploitant	Décrit quelques-unes des coordinations	Décrit la plupart des coordinations à faire avec l'exploitant	Décrit avec précision toutes les coordinations à faire avec l'exploitant

Nom de l'Instructeur/Evaluateur

Date et signature:




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

### 3.C Fiche d'évaluation FCE Niveau 3


#### 3.C.1 Audit ou Inspection

Nom de l'inspecteur stagiaire :	Référence Acte de supervision (audit/inspection) :
Date/Période d'évaluation :	Nom Inspecteur Superviseur :
Heure début :                      heure fin :	Fonction :

Rubriques ou item à évaluer	Note	Observations
<b>PREPARATION DE L'ACTE (AUDIT/INSPECTION)</b>		
Compréhension du sujet ou thème	/10	
Cohérence de la lettre de notification	/10	
Cohérence de la revue documentaire	/10	
Cohérence du plan	/10	
Elaboration du questionnaire (checklist)		
• Références réglementaires	/05	
• Formulation des questions	/05	
• Eléments de preuves à vérifier	/05	
• Cohérence du questionnaire	/05	
<b>REALISATION DE L'ACTE</b>		
Renseignement de la checklist	/10	
Renseignement des fiches de constatation (FC)	/10	
Prise de contact		
• Interlocuteurs variés	/05	
• Choix appropriés	/05	
Attitude		
• Respect	/05	
• Ecoute	/05	


 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</b></p> <p align="center">« RACI 2011 »</p>	<p><b>Edition 1</b> Date : 21/01/2019 <b>Amendement 1</b> Date : 21/01/2019</p>
---	--	---

<b>Prise d'information</b>		
• Appropriée en fonction des besoins	/05	
• besoins	/05	
• observations	/05	
• Entretiens	/05	
• Consultation et documents	/05	
• Recueil de preuves	/05	
• Recoupements	/05	
• Echantillonnage	/05	
<b>Technique</b>		
• Questionnement	/05	
• Reformulation	/05	
<b>Compétence</b>		
• Objectivité	/05	
• Coopération	/05	
<b>RAPPORT D'ACTE</b>		
Cohérence du rapport d'audit	/10	
Formulation des constatations	/10	
Catégorisation des écarts	/10	
Liste des éléments de preuves	/10	
Elaboration du rapport dans les délais	/10	
<b>TOTAL</b>	<b>/205</b>	<b>Moyenne...../20</b>
<b>Très Satisfait : Moyenne ≥ 16 ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne &lt; 10</b>		
<b>DECISION :</b>	<b>INSPECTEUR EVALUATEUR</b>	
	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>DATE ET SIGNATURE</b>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


### 3.C.2 Elaboration de projets de règlement, de procédures, de guide, de manuel, de formulaire ou de checklist

Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Elaboration de projets de règlement, de procédures, de guide, de formulaire ou de check List	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
<b>REALISATION DE L'ACTE</b>			
Compréhension du sujet ou thème		/10	
Esprit critique et d'analyse		/10	
Pertinence des sources de travail		/10	
Compétences opérationnelles	Objectivité	/05	
	Coopération	/05	
	Structure de document	/10	
	Contenu (problème résolu)	/20	
	Planification et échéancier	/10	
Attitude	Respect	/10	
	Ecoute	/10	
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
DECISION		Noms et Prénoms	Date et signature
Commentaires			
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


### 3.C.3 Délivrance directe d'une licence, qualifications ou autorisations de personnel aéronautique

Nom de l'inspecteur stagiaire :	Référence : Délivrance directe d'une licence, qualifications ou autorisations de personnel		
Date/Période d'évaluation :	Nom Inspecteur Superviseur :		
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer	Note	Observations	
REALISATION DE L'ACTE			
Identifier des documents obligatoires pour la candidature	/05		
Identifier les erreurs et omissions sur la demande de candidature	/10		
Déterminer l'acceptabilité ou le rejet de la candidature	/10		
Evaluer les informations sur le formulaire de candidature et les pièces jointes et déterminer si le candidat est éligible pour la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée	/25		
Elaboration du courrier relatif à la délivrance de l'acte, le rejet ou un complément de dossiers	/10		
Délivrer (imprimer) la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée	/15		
Collection intégrale des pièces constitutives du dossier	/10		
Rangement approprié des pièces constitutives du dossier dans le classeur	/10		
Rangement adéquat du classeur	/05		
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>	<b>Moyenne ...../20</b>	
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires		Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite  <input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


### 3.C.4 Conversion de licence de personnel aéronautique

Nom de l'inspecteur stagiaire :	Référence : Conversion de licence d'une licence de personnel aéronautique		
Date/Période d'évaluation :	Nom Inspecteur Superviseur :		
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
REALISATION DE L'ACTE			
Identifier des documents obligatoires pour la candidature	/05		
Identifier les erreurs et omissions sur la demande de candidature	/10		
Déterminer l'acceptabilité ou le rejet de la candidature	/10		
Authentifier la licence, les qualifications ou les autorisations étrangères	/10		
Evaluation des informations relatives à l'authenticité de la licence étrangère	/15		
Evaluer les informations sur le formulaire de candidature et les pièces jointes et déterminer si le candidat est éligible pour la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée	/25		
Elaboration du courrier relatif à la délivrance de l'acte, le rejet ou un complément de dossiers	/10		
Délivrer (imprimer) la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée	/15		
Collection intégrale des pièces constitutives du dossier	/10		
Rangement approprié des pièces constitutives du dossier dans le classeur	/10		
Rangement adéquat du classeur	/05		
<b>TOTAL</b>	<b>/125</b>	<b>Moyenne ...../20</b>	
<b>Très Satisfait : Moyenne <math>\geq 16</math> ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne <math>&lt; 10</math></b>			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires		Noms et Prénoms
<input type="checkbox"/> Réussite			Date et signature
<input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---


### 3.C.5 Validation de licence étrangère de personnel aéronautique

Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Validation de licence étrangère de personnel aéronautique	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
REALISATION DE L'ACTE			
Identifier des documents obligatoires pour la candidature		/05	
Identifier les erreurs et omissions sur la demande de candidature		/10	
Déterminer l'acceptabilité ou le rejet de la candidature		/10	
Authentifier la licence, les qualifications ou les autorisations étrangères		/10	
Evaluation des informations relatives à l'authenticité de la licence étrangère		/15	
Evaluer les informations sur le formulaire de candidature et les pièces jointes et déterminer si le candidat est éligible pour la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée		/25	
Elaboration du courrier relatif à la délivrance de l'acte, le rejet ou un complément de dossiers		/10	
Délivrer (imprimer) la licence, la qualification ou l'autorisation recherchée		/15	
Collection intégrale des pièces constitutives du dossier		/10	
Rangement approprié des pièces constitutives du dossier dans le classeur		/10	
Rangement adéquat du classeur		/05	
<b>TOTAL</b>		<b>/125</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires	Noms et Prénoms	Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---

### 3.C.6 Organisation d'examen théorique de personnel aéronautique


Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Organisation d'examen théorique de personnel aéronautique	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
REALISATION DE L'ACTE			
Déterminer l'éligibilité du candidat au test théorique		/10	
Programmer le test théorique		/05	
Préparer le ou les sujet(s) relatif(s) au test		/05	
Préparer les documents (formulaires et checklists) à utiliser au cours de l'examen		/10	
Préparer la salle d'examen		/10	
Surveiller le ou les candidat(s) pendant le test		/20	
Corriger les feuilles réponses		/20	
Elaborer le procès-verbal du test si nécessaire		/15	
Rangement approprié des pièces afférentes au test		/05	
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires	Noms et Prénoms	Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE « RACI 2011 »	Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019
--	---	---

### 3.C.7 Administration et évaluation d'un examen d'évaluation de niveau d'anglais aéronautique


Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Administration et évaluation d'un examen d'évaluation de niveau d'anglais aéronautique	
Date/Période d'évaluation :			
Date de début :	Date de fin :	Nom Inspecteur Superviseur :	
		Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
REALISATION DE L'ACTE			
Programmer l'examen		/05	
Préparer la salle d'examen et/ou les équipements nécessaires		/10	
Préparer les documents (formulaires et checklists) à utiliser au cours de l'examen et leur renseignement		/10	
Conduire l'examen	Briefing du candidat	/10	
	Adéquation des instructions ou orientations au cours du test (élocution, clarté et pertinence des propos, ...)	/30	
	Débriefing avec le candidat	/05	
Enregistrer le fichier audio du test		/10	
Evaluation	Usage et conformité à l'échelle d'évaluation de l'OACI	/20	
	Documentation des preuves d'évaluation	/15	
	Respect du délai imparti	/10	
Rangement approprié des pièces afférentes au test		/05	
<b>TOTAL</b>		<b>/130</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires	Noms et Prénoms	Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
---	---	---


### 3.C.8 Supervision d'examen pratique de personnel aéronautique

Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Supervision d'examen pratique de personnel aéronautique	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
PREPARATION DE L'ACTE			
Cohérence de la revue documentaire		/10	
Elaboration du questionnaire (checklist)	Références règlementaires	/10	
	Formulation des questions	/10	
	Eléments de preuves à vérifier	/10	
	Cohérence du questionnaire	/10	
REALISATION DE L'ACTE			
Prise de contact ou adresse à représentant de l'exploitant		/10	
Renseignement de la checklist		/15	
Attitude (respect, écoute, discrétion, objectivité, coopération ...)		/15	
Renseignement des non-conformités		/10	
Rapport de l'acte	Cohérence du rapport	/10	
	Formulation des non-conformités	/10	
	Elaboration de rapport dans les délais	/10	
<b>TOTAL</b>		<b>/130</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
<b>Très Satisfait : Moyenne ≥ 16 ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne &lt; 10</b>			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires	Noms et Prénoms	Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

### 3.C.9 Acceptation et/ou approbation de manuel de formation et de procédures

Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Acceptation et/ou approbation de manuel de formation et de procédures	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
<b>REALISATION DE L'ACTE</b>			
Evaluation sommaire du manuel	Usage de la checklist	/10	
	Identifier et formulation d'un écart	/15	
	Suivi la résolution d'un écart notifié	/10	
Evaluation approfondie de manuel	Usage de la checklist	/10	
	Identifier et formulation d'un écart	/20	
	Suivi la résolution d'un écart notifié	/10	
Evaluer un programme de formation	Usage de la checklist	/15	
	Identifier et formulation d'un écart	/15	
	Suivi la résolution d'un écart notifié	/10	
Rédiger le rapport de l'approbation ou de l'acceptation du manuel ou du programme de formation		/15	
<b>TOTAL</b>		<b>/130</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
<b>INSPECTEUR EVALUATEUR</b>			
<b>DECISION</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Date et signature</b>
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>MANUEL DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE</p> <p>« RACI 2011 »</p>	<p>Edition 1 Date : 21/01/2019 Amendement 1 Date : 21/01/2019</p>
--	---	---

### 3.C.10 Résolution de problèmes de sécurité

Nom de l'inspecteur stagiaire :		Référence : Résolution de problèmes de sécurité	
Date/Période d'évaluation :		Nom Inspecteur Superviseur :	
Date de début :	Date de fin :	Fonction :	
Rubriques ou item à évaluer		Note	Observations
Identifier un problème de sécurité		/15	
Gérer une investigation	planifier	/10	
	interprétation de la réglementation	/15	
	conduite d'une interview	/20	
	collecte d'éléments de preuve	/10	
	déterminer l'action de mise en application de la loi	/15	
Mise en œuvre de la loi de résolution du problème de sécurité		/15	
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>	<b>Moyenne ...../20</b>
Très Satisfait : Moyenne $\geq 16$ ; Satisfaisant : Moyenne [10-15] ; Insatisfait : Moyenne $< 10$			
INSPECTEUR EVALUATEUR			
DECISION	Commentaires	Noms et Prénoms	Date et signature
<input type="checkbox"/> Réussite			
<input type="checkbox"/> Echec			

--- FIN ---